



CHAMBRE DE COMMERCE

Direction des Etudes et de la Stratégie

Etat des lieux de l'entrepreneuriat féminin au Burkina Faso et la
perception des femmes chefs d'entreprises sur le climat des
affaires.

RAPPORT DEFINITIF

Mars 2018

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le processus de libéralisation économique opérée dans les pays en développement depuis les années 1990 est allé de pair avec celui de la participation économique de la femme.

Le rôle économique de la femme en tant qu'employé ou comme créatrice et manager d'entreprises est de plus en plus reconnu et encouragé avec le double objectif de mobiliser l'immense ressource que représente cette franche de la population au profit d'actions de développement économiques d'une part et d'autres parts de promouvoir l'épanouissement économique de la femme elle-même.

Cependant, malgré des efforts à tous les niveaux, la participation économique de la femme en générale et celle l'entrepreneuriat féminin dans de nombreux pays comme le Burkina Faso reste préoccupante. En 2012, les femmes représentaient moins de 10% (8,87% précisément) des promoteurs d'entreprises formelles constituées quand bien même qu'elles constituent environ 52% de la population.

Parmi les facteurs à base de cette situation il ressort les contraintes sociales et sociétales défavorables à l'autonomisation économique de la femme et les obstacles liés à l'environnement des affaires.

L'objet de l'étude était de convoquer la réflexion autour des obstacles à l'engagement des femmes dans l'entrepreneuriat au Burkina Faso afin de donner des éléments de base aux débats du forum que la CCI-BF organise autour de l'entrepreneuriat féminin. Son objectif est de faire un état des lieux de l'entrepreneuriat féminin et d'appréhender la perception des femmes chefs d'entreprises sur le climat des affaires au Burkina Faso ; toute chose qui affecte l'engagement et l'activité entrepreneuriale de celles-ci.

A travers cet objectif global il s'agissait de : (i) de mener une analyse comparative de la situation du phénomène au Burkina Faso par rapport aux pays de la sous-région et du monde, (ii) d'analyser les profils des promotrices d'entreprises et celui des entreprises qu'elle créent, (iii) d'identifier les obstacles à l'engagement des femmes dans l'entrepreneuriat ainsi que les solutions pour booster le phénomène au Burkina Faso et (iv) de présenter la perception des femmes chefs d'entreprises sur l'évolution des principaux indicateurs économiques du pays.

Une revue documentaire, la mobilisation de données statistiques secondaires et une enquête auprès de trois groupes de promotrices d'entreprises a permis d'aboutir à des résultats forts intéressants.

De la situation de l'entrepreneuriat féminin au Burkina Faso : une analyse comparative.

Les données du rapport « Global Entrepreneurship Monitoring (GEM) » indiquent que :

- ☞ Le taux global d'activité entrepreneuriale émergente (TEA) des femmes se situe à 30,2% ; le taux le plus élevé au monde en 2016.
- ☞ Le taux d'activité entrepreneuriale émergente des femmes du Burkina Faso double celui de l'ensemble des économies à revenu faible (économies tirées par les facteurs)
- ☞ Le TEA des femmes par opportunité est plus important que le TEA par nécessité ; ce qui traduit le fait que les promotrices d'entreprises au Burkina Faso créent leurs

entreprises dans le but de saisir des opportunités d'affaires et non par manque d'autre forme d'occupation.

- ☞ Toutefois, malgré ces résultats encourageants, la parité homme/femme n'est pas encore de mise dans le milieu entrepreneurial au Burkina Faso

Du profil, de la motivation et de la perception des femmes chef d'entreprises au Burkina Faso.

Il ressort de l'enquête que les femmes promotrices d'entreprises formelles au Burkina Faso :

Instruites dans leur grande majorité avec un niveau d'études secondaires au moins et une situation matrimoniale stable (61%). Elles sont peu (37%) à avoir dans leur entourage immédiat des chefs d'entreprises mais reconnaissent l'impact de cela sur leur décision d'entreprendre.

Elles sont beaucoup à commencer leur activité sous la forme d'entreprise informelle (21%) ou individuelle (47%), mais connaissent une évolution rapide vers des entreprises de formes sociétaire (60%).

Les entreprises gérées par les femmes connaissent un faible taux de mortalité par rapport à la moyenne (84% n'ont jamais connu la faillite). Elles constituent, dans la majorité des cas (83%), l'unique entreprise mise en place et gérée par la promotrice et sont généralement des TPE employant moins de 10 personnes (62%) qui produisent pour le marché local ou national.

Pour les promotrices enquêtées trois principales qualités caractérisent un chef d'entreprise et elles sont nombreuses à s'identifier à ces qualités. Il s'agit de la persévérance (de l'avis de 60,9% des enquêtées), de la capacité de travail (15,1%) et de la confiance en soi (15,1%). Partant de cela, les promotrices d'entreprises sont dans leur quasi-totalité (98%) animées par la ferme conviction que l'entrepreneuriat n'est un milieu réservé uniquement aux hommes. Ainsi, elles ont un regard positif, voire admirateur pour les femmes qui se font une place dans le monde des affaires. Pour elles, une femme chef d'entreprise inspire le Respect (72%), de l'Admiration (18%), de l'Espoir (5%) et de l'Envie (2%). Pour toutes ces raisons, près de la moitié des promotrices interviewées (46%) préfèrent se voir succéder à la tête de leur entreprise par leur fille. Ce qui augure de meilleures perspectives pour l'entrepreneuriat féminin au Burkina Faso.

Quant aux obstacles à l'épanouissement des femmes dans l'entrepreneuriat, les promotrices relèvent par ordre d'importance le manque de confiance en soi (51% des réponses), l'absence de discrimination positive en faveur des femmes (18%) et les contraintes de temps liées aux responsabilités familiales et domestiques des femmes (18%). Dans le cas spécifique de l'opérationnalisation des projets d'entreprises portées par des femmes les obstacles sont essentiellement liés à l'accès aux financements (55% des répondants) et au manque d'accompagnement technique (37%). De ce fait, les services jugés déterminants pour les promotrices sont entre autres

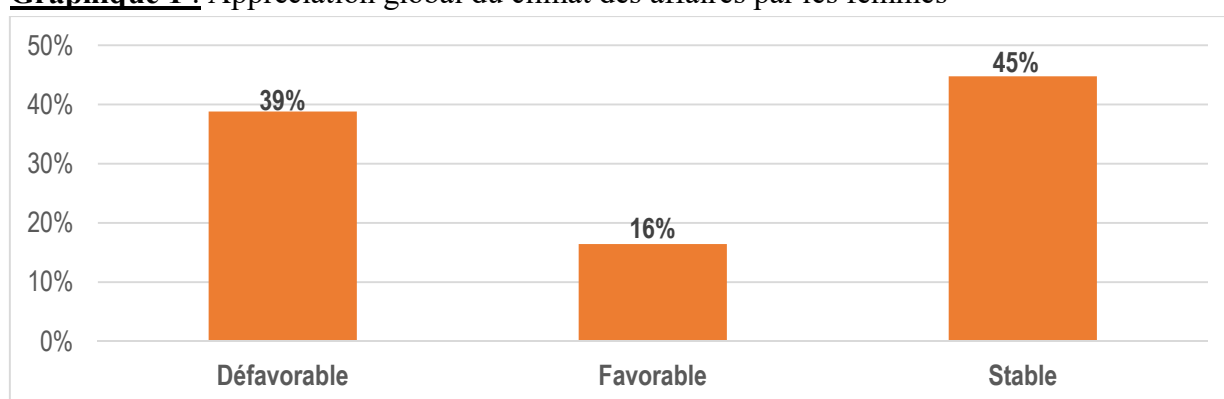
- ☞ Les fonds d'amorçage ou de démarrage (72%),
- ☞ Des formations spécifiques dans des domaines bien déterminées (56%),
- ☞ L'accompagnement au cours des premiers mois d'activité, notamment à travers des systèmes de coaching des créateurs des jeunes entreprises (55%),
- ☞ La mise en place d'un site d'accueil spécifique pour les jeunes entreprises (9%)

De la perception du climat des affaires.

L'objectif à travers cette partie du rapport était de mesurer la perception que les femmes chefs d'entreprises avaient sur le climat des affaires au Burkina Faso au cours du second semestre 2017. Il s'agissait également, au regard des éléments de l'environnement économique au niveau national, sous-régionale et internationale, des performances économiques et de ses principaux partenaires ainsi que des réformes entreprises à tous les niveaux de recueillir les avis des femmes chefs d'entreprises sur les perspectives d'évolution des fondamentaux de l'économie nationale et surtout de leur activité au cours du premier semestre de 2018.

Il ressort de l'enquête que pour les femmes chefs d'entreprises le climat des affaires au Burkina Faso est resté globalement stable à tendance défavorable au cours d second mestre 2017.

Graphique 1 : Appréciation global du climat des affaires par les femmes



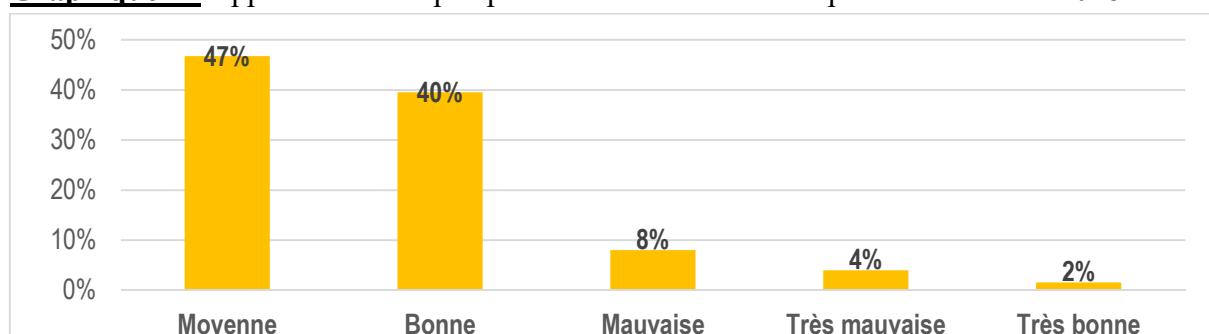
Source : Enquête Entrepreneuriat Féminin/CCI-BF-Février 2018

Autrement dit l'environnement économique est resté morose (45% des répondants), voire en défavorable (39%) pour la plupart des promotrices enquêtées.

Cette appréciation du climat des affaires se déteint sur l'appréciation de la situation économique d'ensemble ainsi que des variables clés de la santé économique des entreprises gérées par les femmes qui ressort moyenne à tendance bonne pour la majorité des promotrices enquêtées. Cette situation est le résultat de plusieurs facteurs combiné dont la conjoncture économique, la reprise de la demande, l'insécurité, la faiblesse des investissements, etc.

Cette même tendance est observée pour les perspectives économiques au premier semestre de 2018.

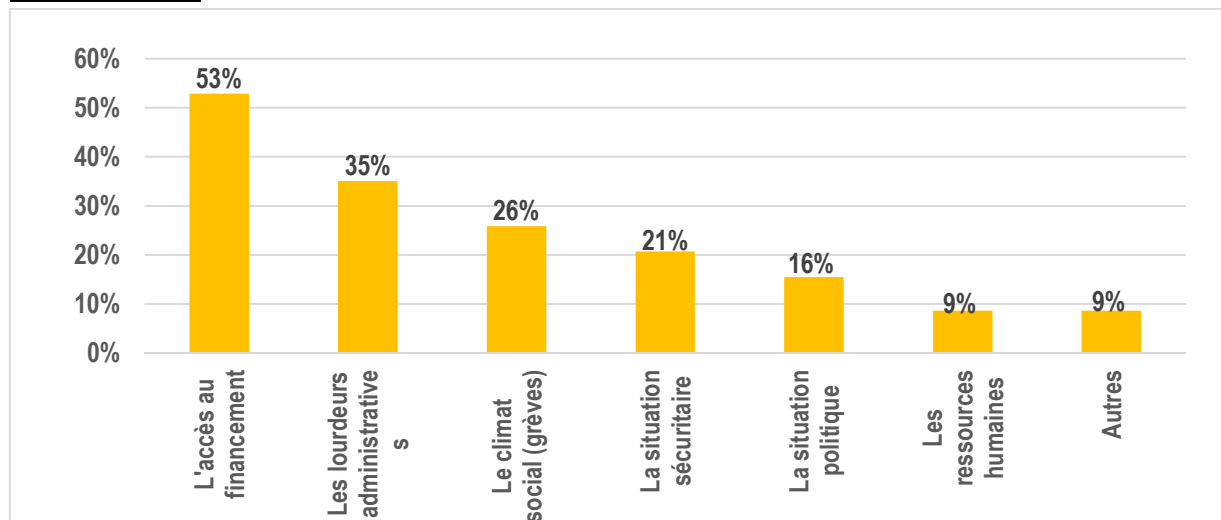
Graphique 2 : Appréciation des perspectives de l'économie au premier trimestre 2018



Source : Enquête Entrepreneuriat Féminin/CCI-BF-Février 2018

De l'avis des promotrices la faiblesse de l'investissement observée au 2nd semestre 2017 s'explique essentiellement par le faible accès aux financements (53%), les lourdeurs administratives (35%), le climat social marqué par les grèves (26%), la situation sécuritaire (21%), etc.

Graphique 3 : Facteurs entravant l'investissement



Source : Enquête Entrepreneuriat Féminin/CCI-BF-Février 2018

Pour ce qui concerne l'accès aux marchés, notamment les marchés publics, quand bien même elles très peu (1/5) à postuler pour ces marchés, les femmes chefs d'entreprises estiment qu'ils ne sont pas assez ouverts pour leurs entreprises qui sont pour la plupart des PME. Elles citent comme principaux obstacles à l'accès aux marchés la corruption (23%), les délais de règlement/paiement des factures (20%), les critères d'éligibilité techniques et financiers (18%), la constitution des dossiers administratifs (13%).

Au regard des enjeux de l'entrepreneuriat féminin au niveau politique, économique et social, de la volonté politique affichée par les autorités burkinabè pour la promotion du phénomène et des conclusions de l'étude les recommandations suivantes ont été formulées :

- ❖ Créer un Centre d'Accompagnement des Femmes chef d'Entreprise (CAFE) ou une Agence Nationale de Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin
- ❖ Développer des services de soutien et de conseils dédiés à l'entrepreneuriat féminin
- ❖ Faciliter l'accès au financement et aux autres services d'appui non financiers des femmes chefs d'entreprises
- ❖ Incorporer la dimension entrepreneuriale féminine à la formulation de l'ensemble des politiques et réglementation relatives aux PME.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé Exécutif	i
Table des matières	v
Liste des graphiques	vi
Liste des tableaux	vii
Sigles et Abréviations	viii
I. Introduction générale	1
1.1. Contexte et justification.....	1
1.2. Objectifs	2
1.3. Méthodologie.....	2
II. Généralités sur l’entrepreneuriat féminin	4
2.1. Le concept d’entrepreneuriat féminin	4
2.2. Situation et rôle de l’entrepreneuriat féminin dans le développement économique.....	5
2.3. Quelques indicateurs sur l’entrepreneuriat féminin	7
2.3.1. Le Taux global d'Activité Entrepreneuriale émergente.....	7
2.3.2. Le ratio de parité Homme/Femme dans l’activité entrepreneuriale.	10
2.4. Cadre institutionnel et réglementaire de l’entrepreneuriat Féminin au Burkina Faso.....	13
2.4.1. Le cadre institutionnel	13
2.4.2. Cadre règlementaire	14
III. Analyse des résultats de l’enquête.....	15
3.1. Profile des promotrices enquêtées et de leurs entreprises	15
3.1.1. Profile des enquêtées.	15
3.1.2. Profil des entreprises promues par les femmes	17
3.1.3. Les premiers pas des femmes dans l’entrepreneuriat : quand, où et comment ?.....	22
3.2. Motivation des femmes pour l’entrepreneuriat	27
3.3. Rôle et la place de la femme dans l’entrepreneuriat au Burkina Faso	28
3.4. Les atouts indispensables au chef d’entreprise.....	30
3.5. Les obstacles à l’entrepreneuriat des femmes	31
IV. Perception du Climat des affaires	34
4.1. Appréciation globale de l’environnement économique.....	34
4.2. Accès aux marchés et aux ressources productives	38
4.2.1. Accès aux marchés	38
4.2.2. Accès aux ressources humaines qualifiées	38
4.2.3. Accès aux financements et à l’information économique.....	39
V. Conclusion et recommandations	41
V. Références bibliographiques.....	43

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Taux global d'activité entrepreneuriale émergente des femmes en 2016 (%).....	8
Graphique 2: TEA moyens des femmes par régions et par groupe de pays en 2016.....	9
Graphique 3: Evolution des TEA global, par opportunité et par nécessité des femmes du BF 10	
Graphique 4: Ratio entre le TEA des femmes et celui des hommes en 2016.	11
Graphique 5: Tendance des ratios entre le TEA global F/H, le TEA F/H par opportunité et par nécessité ainsi que l'index de motivation	13
Graphique 6: Répartition des enquêtés selon le niveau d'instruction	16
Graphique 7 : Forme juridique des entreprises des femmes à la création.....	18
Graphique 8: Forme juridique des entreprises des femmes au moment de l'enquête.....	18
Graphique 9: Les motivations du choix de la forme juridique actuelle.	19
Graphique 10: Répartition des entreprises enquêtées selon le nombre de salariés.	20
Graphique 11 : Les enquêtées selon le chiffre d'affaires de leurs entreprises en 2016	21
Graphique 12: Principale marché des entreprises des femmes.	21
Graphique 13 : Répartition des promotrices par secteur d'activité.....	22
Graphique 14: Age moyen des promotrices à leur entrée dans l'activité entrepreneuriale.....	23
Graphique 15: Répartition des enquêtés selon statut matrimonial.....	24
Graphique 16: Statut matrimonial à la création de la première entreprise.....	24
Graphique 17: Les détentrices de projets d'entreprises selon le statut matrimonial.....	25
Graphique 18: Les détentrices de projet d'entreprises selon la situation professionnelle	25
Graphique 19: Nombre d'enfants à la création de leur première entreprise.	26
Graphique 20: Les détentrices d'idée de projet selon le nombre d'enfants à la création.....	26
Graphique 21 : Motivations ayant guidées les enquêtées vers l'entrepreneuriat.	27
Graphique 22: Les atouts d'un chef d'entreprises selon les promotrices enquêtées.....	30
Graphique 23 : Principaux obstacles à l'épanouissement des femmes dans l'entrepreneuriat ..	32
Graphique 24 : Services déterminants pour les femmes chefs d'entreprises.	33
Graphique 25 : Appréciation global du climat des affaires par les femmes.....	34
Graphique 26: Appréciation de la situation économique au second semestre 2017	34
Graphique 27 : Appréciation des perspectives de l'économie au premier trimestre 2018.....	35
Graphique 28 : Evolution des variables au second semestre 2017.....	35
Graphique 29 : Facteurs explicatifs de la hausse du Chiffre d'affaires	36
Graphique 30 : Facteurs explicatifs de la baisse du chiffre d'affaires	36
Graphique 31 : Facteurs entravant l'investissement	37
Graphique 32: Principales destination des exportations	37
Graphique 33: Les obstacles constatés au niveau des marchés publics	38
Graphique 34: Mode de recrutement du personnel	39
Graphique 35: Besoins en information des entreprises.....	40

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Participation économique des femmes dans quelques pays africains	6
Tableau 2 : Répartition des enquêtés selon leur situation entrepreneuriale.	15
Tableau 3 : Répartition des enquêtés par tranche d'âge.	15
Tableau 4: Age moyen des enquêtées selon la situation entrepreneuriale	16
Tableau 5: Répartition des enquêtés selon le niveau d'instruction	17
Tableau 6: Atouts personnels des chefs d'entreprises enquêtées	31
Tableau 7: Principaux obstacles à l'opérationnalisation des projets d'entreprises des femmes.	33

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

Sigle	Signification
AN	: Assemblée Nationale
BAD	: Banque Africaine du Développement
BIT	: Bureau International du Travail
BTP	: Bâtiments et Travaux Publics
CCI-BF	: Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CNSS	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale
COPA	: Compétition des Plan d'Affaires
DGPEF	: Direction Générale de la Promotion de l'Entreprenariat Féminin
FCFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
Fichier NERE	: Fichier National des Entreprises et Regroupements d'Entreprises
GEM	: Global Interpreneurship Monitoring
MENA	: Middle East and North Africa (Moyen-Orient et Afrique du Nord)
MFSNF	: Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille
MPFG	: Ministère de la Promotion de la Femme et du Genre
MPME	: Micro, Petites et Moyennes Entreprises
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation du Droit des affaires en Afrique
PME	: Petite et Moyenne Entreprise
PVD	: Pays en Voie de Développement
SA	: Société Anonyme
SARL	: Société à responsabilité Limitée
TPE	: Très Petites Entreprises
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

I. INTRODUCTION GENERALE

1.1. Contexte et justification

Le processus de libéralisation économique opérée dans les pays en développement depuis les années 1990 est allé de pair avec celui de la participation économique de la femme. En effet, parallèlement aux mesures de libéralisation économique, l'on assiste à de nombreuses mesures progressistes au niveau économique et sociopolitique visant à réduire les obstacles à la participation économique des femmes comme employé dans des organisations publiques ou privées ou comme créatrices et managers d'entreprises de formes diverses.

Par rapport à cette dernière forme de participation économique des femmes, un rapport du bureau international du travail estimait en 2016 à 1/3 la proportion des entreprises formelles dirigées par des femmes dans le monde. Dans les pays en développement et en transition cette proportion est ressortie encore plus faible et porte majoritairement sur des micros et petites entreprises de petite taille, voire informelles, au potentiel de croissance très limité.

En 2012, sur près de 51 580 entreprises formellement constituées Burkina Faso et enregistrées dans le fichier National des Entreprises et Regroupement d'Entreprises (NERE), seulement 4 527 (8,87%) sont associés à des promoteurs de sexe féminin. En effet, au Burkina Faso, comme dans la plupart des pays en voie de développement, les attitudes sociétales et les normes sociales empêchent les femmes d'envisager la création d'entreprise, tandis que des obstacles systémiques liés à l'environnement des affaires font que de nombreuses femmes entrepreneurs, qui arrivent à passer le cap de la création, restent confinées à de très petites entreprises opérant dans l'économie informelle. Cette situation limite non seulement la contribution économique des femmes à l'épanouissement de leurs familles mais restreint également leur vrai potentiel de contribuer au développement socioéconomique du pays.

Dans ce contexte cette étude s'interroge sur les entraves à l'engagement des femmes burkinabè dans le milieu des affaires. Ce questionnement général renvoie à trois questionnements principaux sur lesquels la présente étude s'appuie. Il s'agit de se questionner sur la situation de l'entrepreneuriat féminin au Burkina Faso par rapport à d'autres pays de la sous-région et du monde, le profil des femmes entrepreneurs burkinabè et celui des entreprises généralement créées par celles-ci, les actions susceptibles de booster davantage l'entrepreneuriat féminin au Burkina Faso.

En effet, les femmes représentent environ 52% de la population burkinabè et constituent de ce fait un potentiel énorme d'acteurs de développement économique du pays pour peu que les conditions de leur pleine participation au processus de développement soient mises en place. Depuis l'adoption de la constitution du 11 juin 1991 et la prise de textes complémentaires comme la loi N°034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural, la loi N°034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant réorganisation agraire et foncière, et autres, l'Etat Burkinabè a affiché sa volonté politique de lever les obstacles à l'épanouissement économique des femmes au Burkina Faso.

C'est en droite ligne de cette volonté politique affichées depuis de longues années qu'en marge de la commémoration de la commémoration de la 70^{ème} anniversaire de la CCI-BF, la direction générale de l'institution prévoit l'organisation d'un forum sur l'innovation en faveur des femmes chefs d'entreprises. L'objet, c'est de poser le débat et de rechercher des solutions à la problématique de l'entrepreneuriat des femmes au Burkina Faso. A cet effet, l'institution consulaire a décidé de produire une étude sur l'état des lieux de l'entrepreneuriat féminin au Burkina Faso pour servir de document de base aux débats qui auront lieu lors de ce forum.

1.2. Objectifs

L'objectif de l'étude de c'est de faire un état des lieux de l'entrepreneuriat des femmes et d'appréhender la perception des femmes chefs d'entreprises sur le climat des affaires au Burkina Faso, notamment au second semestre 2017. De façon spécifique, il s'agira de mener une analyse comparative de la situation du phénomène au Burkina Faso par rapport aux pays de la sous-région et du monde, analyser les profile des promotrices d'entreprises et celui des entreprises qu'elle créent, identifier les obstacles à l'engagement des femmes dans l'entrepreneuriat ainsi que les solutions pour booster le phénomène au Burkina Faso et présenter la perception des femmes chefs d'entreprises l'évolution des principaux indicateurs économiques du pays.

1.3. Méthodologie

Pour atteindre ces objectifs, cette étude se veut exploratoire, et pour cela adopte une démarche à la fois quantitative et qualitative. Cette complémentarité des démarches nous a permis de renforcer nos analyses statistiques par des observations du terrain collectées auprès de femmes promotrices d'entreprises dans les deux principales villes du pays, à savoir Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. Sur un échantillon global de 215 promotrices identifiées dans ces deux villes, 189 ont effectivement été interviewées avec succès soit un taux de réponse d'environ 87,9%.

Dans le but de cerner tous les contours du phénomène de l'engagement entrepreneurial des femmes, l'enquête menée dans le cadre de cette étude a porté sur trois catégories de promotrices d'entreprises. Il s'agit dans un premier temps de femmes chef d'entreprises en activité au moment de la réalisation de l'enquête. Ce premier groupe représente 66,14% des enquêtés et présentent l'avantage de permettre une compréhension transversale du phénomène. Cet échantillon a été extrait du fichier national des entreprises et des regroupements d'entreprises (NERE) de la CCI-BF.

La deuxième catégorie de promotrices d'entreprises retenue concerne les femmes chef d'entreprises qui, au moment de l'enquête, étaient en cessation de leur activité entrepreneuriale pour une raison ou pour une autre. Ce sous-groupe représente 13,23% de l'échantillon enquêté. Ces promotrices ont été directement identifiées par les enquêteurs sur le terrain du fait de la faiblesse des informations officielles disponibles sur ce type promotrices au niveau du fichier NERE. L'analyse de ce sous-groupe est censée permettre une bonne compréhension des difficultés et des obstacles que rencontrent les entreprises dirigées par les femmes ainsi que les types d'accompagnement qui pourraient être proposés pour afin d'éviter aux autres le sort que ces entreprises ont connu.

Le troisième et dernier sous-groupe de notre échantillon est constitué de promotrices qui détiennent par devers elles un projet de création d'une entreprise mais qui, pour une raison ou pour une autre, ne sont pas encore parvenues à concrétiser leur projet. Elles représentent 20,63% de l'échantillon. Ces promotrices ont été extrait du fichier des candidats à la 10^{ème} édition de la compétition des plans d'affaires (COPA) organisée par la Maison de l'entreprise du Burkina Faso en 2017. Des appels téléphoniques ont permis de retenir parmi ces candidats, les promotrices qui jusqu'au moment de l'enquête n'étaient pas encore parvenues à mettre œuvre leur projet d'entreprise. L'analyse de ce sous-groupe permet de mieux appréhender les blocages à la création d'entreprises par les femmes

Le rapport comporte trois principales actions au-delà de l'introduction et la conclusion. Le premier point traite des généralités sur l'entreprenariat féminin, le second fait l'état des principaux résultats de l'enquête et le dernier point présente la perception du climat des affaires par les femmes chefs d'entreprises.

II. GÉNÉRALITÉS SUR L'ENTREPRENARIAT FÉMININ

2.1. Le concept d'entrepreneuriat féminin

L'évolution historique du phénomène de l'entrepreneuriat féminin montre qu'il est difficile, voire délicat, de tenter de positionner une définition pertinente du concept. Néanmoins une tentative dans ce sens nécessite que l'on s'appesantisse d'abord sur la notion même de l'entrepreneuriat.

Selon Julien et Marchesnay (1996)¹, l'entrepreneuriat renvoie au concept angliciste d'entrepreneurship et renferme essentiellement trois notions : l'entrepreneur, l'entreprise et l'esprit d'entreprise. Sans remonter jusqu'aux premiers auteurs qui se sont intéressés à ces notions (Cantillon, 1755 ; Say, 1803 ; Mill, 1848), au risque de nous engluier dans des problèmes définitionnels, il convient de retenir tout simplement que l'entrepreneur est un chef d'entreprise formelle ou informelle qui crée et fait fonctionner une entreprise. L'entreprise est le domaine d'intervention de l'entrepreneur. Elle peut être considérée comme une unité ou organisation autonome produisant des biens et services marchands qui seront commercialisés en vue de faire du profit². L'esprit d'entreprise est l'aptitude créative de l'individu, isolé ou au sein d'une organisation, à identifier une opportunité et à la saisir pour produire une nouvelle valeur ou le succès économique³. En d'autres termes, c'est cette aptitude de l'individu ou d'un groupe social à s'engager dans une sorte d'aventure pour créer quelque chose de neuf avec tout ce que cela peut comporter comme risques. Il aboutit à l'émergence d'idées ou de projets d'entreprises ou encore à l'innovation dans des entreprises existantes.

C'est, donc la combinaison de ces trois éléments qui traduit la notion d'entrepreneuriat, ce vaste champ d'activités où se mêlent à la fois opportunité, sens des affaires, prise de risques, innovation, invention et créativité, intuition, persévérance, sens de l'organisation, etc., pour aboutir à la création de richesses.

En se référant à la personne qui entreprend, l'entrepreneuriat féminin se rapporte aux activités entrepreneuriales menées par la femme en tant que créatrice et propriétaire de l'unité de production.

¹ Cités par Hien (2002)

² Ouédraogo 1999

³ www.europa.eu.int/scadplus/leg/fr

C'est dans cette logique que Ndongo et Ouédraogo (1991) définissent l'entrepreneuriat féminin comme : « un ensemble d'activités mises sur en place et gérées par les femmes elles-mêmes indépendamment de la taille de l'entreprise ». En d'autres termes l'entrepreneuriat féminin est cet esprit d'initiative des femmes qui se manifeste de manière prépondérante dans l'exercice des activités économiques dans les secteurs formel et informel.

Autrement dit, l'entrepreneuriat féminin est l'œuvre de femmes entrepreneurs qui génèrent des projets d'entreprises, mettent en place ces entreprises et gèrent le fonctionnement, la croissance et le développement de celles-ci ; la femme entrepreneure, étant définie comme « la femme qui seul ou en équipe a créé et gère en dehors de son ménage une entreprise ». Le profil de celle-ci, de son entreprise, les motifs de son engagement dans l'entrepreneuriat, ainsi que les difficultés liées à cet engagement font partie des objectifs de cette étude.

2.2. Situation et rôle de l'entrepreneuriat féminin dans le développement économique

Selon le rapport publié par le Forum panafricain sur le développement de l'entrepreneuriat féminin en Egypte, tenu du 27 au 29 octobre 2009, il est effectivement admis que les femmes entrepreneurs jouent un rôle essentiel dans le développement socioéconomique de l'Afrique. Un tiers des entreprises appartiendrait à des femmes dont la majorité se retrouve dans le secteur informel, dirigeant des micros et des petites entreprises au sein de cette économie parallèle. D'autres statistiques sont révélées par le GEM 2005 sur les pays de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA). Les PME appartenant à des femmes se répartissent prioritairement entre trois secteurs : les services (37 %), suivis du commerce et de l'industrie (31 et 21 % respectivement).

En 2004, le Département du secteur privé de la Banque africaine de développement (BAD dans la suite du document) publiait une étude analytique pour un meilleur développement de la femme africaine, chef d'entreprise, considérée comme « *une réserve de croissance cachée du continent* » ou « *un maillon essentiel pour le développement économique et social d'un pays* », comme l'ont souligné Buttner et Moore (1997) aux Etats-Unis. Cette étude analytique, basée sur trois évaluations par pays du BIT/BAD ainsi que sur onze (11) études de cas de femmes détentrices de PME formelles dans les différentes régions du continent, concluait à l'existence effective d'un potentiel certain de femmes dans la PME orientée vers la croissance ainsi que des opportunités de développement de l'entrepreneuriat féminin en Afrique. Les statistiques présentées dans le tableau ci-dessous sont évocatrices de cette situation.

Tableau 1: Participation économique des femmes dans quelques pays africains

	Botswana	Kenya	Lesotho	Malawi	Swaziland	Zimbabwe
Proportion des MPME dirigées par des femmes	75	40	73	46	84	66
Part des femmes dans la population active	67	46	76	40	78	57

Source : Rapport du Département du secteur privé : BAD – (Mai 2004).

Parallèlement, cette étude relevait aussi l'existence de sérieux obstacles auxquels la femme entrepreneur africaine était confrontée, à la fois, dans la gestion de son entreprise et dans la réalisation de ses objectifs de croissance, tels qu'une législation en matière de droit de propriété, de mariage, d'héritage et/ou pratiques culturelles discriminatoires, le faible accès aux mécanismes financiers officiels, la mobilité et l'accès aux informations et aux réseaux limités, la répartition inégale des responsabilités familiales et des tâches ménagères, etc.

Face à cette situation, et en vue de maximiser son appui au développement et à la promotion de l'entrepreneuriat féminin, la Banque Africaine de Développement (BAD), en étroite collaboration avec d'autres partenaires et agences de développement à l'instar du Bureau International du Travail, a défini des interventions spécifiques dans les pays membres régionaux, à partir du programme d'évaluations de chaque pays.

Par ailleurs, il ressort d'une étude réalisée en 2014⁴ par le Ministère en charge de la promotion de la femme et du genre, que l'engagement entrepreneurial des femmes a un impact positif sur la vie du noyau familial (éducation, santé) et la société d'une manière générale au Burkina Faso. Cependant, de nombreux obstacles tels les difficultés d'accès aux crédits, le défaut d'acquérir des droits de propriété sur la terre, le faible accès aux moyens de production (intrants, équipements modernes), les contraintes familiales, les pesanteurs socioculturelles, la faiblesse des niveaux de revenu des femmes limitent la portée de l'engouement des celles-ci pour les affaires.

Au regard de l'importance des contraintes auxquelles font face les promotrices d'entreprises, des initiatives ont été déployées par l'Etat pour renforcer la participation des femmes à l'activité économique, voire au développement économique.

⁴MPFG (2014)

2.3. Quelques indicateurs sur l'entrepreneuriat féminin

Pour appréhender l'entrepreneuriat féminin dans le monde il est indispensable de recourir à des données susceptibles de permettre des comparaisons. A cet effet, le rapport « Global Entrepreneurship Monitor » (GEM) convient le mieux en ce sens qu'il résulte d'une plus vaste enquête sur l'activité entrepreneuriale dans le monde. Le rapport produit plusieurs indicateurs sur l'entrepreneuriat dont l'indicateur central est le Taux global d'Activité Entrepreneuriale émergente (TAE ou TEA en anglais), qui synthétise les taux des entreprises naissantes (0 à 3 mois de salaires versés) et des jeunes entreprises (jusqu'à 42 mois de salaires versés). A partir de cet indicateur global, d'autres plus spécifiques qui prennent en compte les aspects liés au genre et à la motivation des promoteurs sont établis.

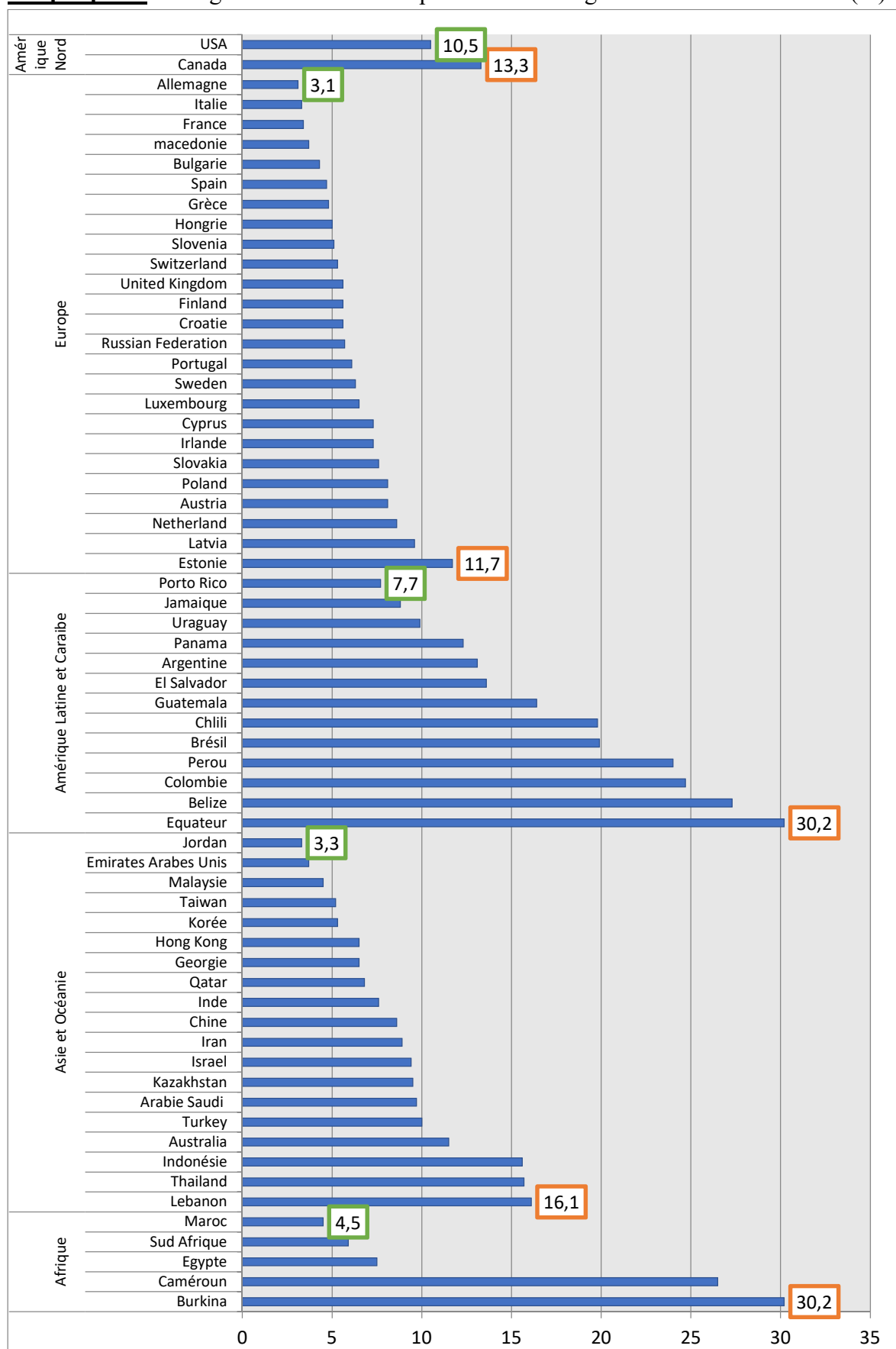
2.3.1. Le Taux global d'Activité Entrepreneuriale émergente

Comme indiqué plus haut, le Taux global d'Activité Entrepreneuriale émergente (TEA) mesure la proportion de la population adulte âgée de 18 à 64 ans, qui est en train de démarrer une affaire ou qui vient de démarrer une entreprise il y a 42 mois ou 3,5 ans et demi.

Selon le genre et la motivation des promoteurs d'entreprises, l'on distingue d'une part le TEA total des femmes et le TEA total des hommes et d'autre part, le TEA par opportunité et le TEA par nécessité. Le TEA par opportunité donne la proportion des personnes qui déclarent s'être engagées dans l'entrepreneuriat suite à l'identification d'une opportunité d'affaires. Le TEA par nécessité quant à lui est la proportion des personnes qui déclarent s'être engagées dans l'entrepreneuriat parce qu'elles n'ont pas pu trouver une meilleure proposition d'emploi et considèrent l'entrepreneuriat comme alternative, comme un moyen de survie. Le TEA par opportunité ou par nécessité peut être également être établi selon le genre. Par ailleurs, on peut définir des ratios entre le TEA féminin et le TEA masculin à partir des sous-indicateurs.

Le graphique 1, ci-dessous, présente le TEA des femmes dans 64 pays répartis à travers 5 régions du monde. Le continent africain se place en seconde position avec un TEA de 14,9% après l'Amérique Latine et Caraïbes (17%). Le Burkina Faso s'illustre en première position au même titre que l'Equateur avec 30,2% parmi les 64 pays concernés en 2016. De même au niveau de la région Afrique, le Burkina Faso prend la première place devant le Cameroun (26,5%), le Maroc (7,5%), l'Egypte (4,5%) et l'Afrique du Sud (5,9%) et a un pourcentage qui double la moyenne Afrique (14,9%).

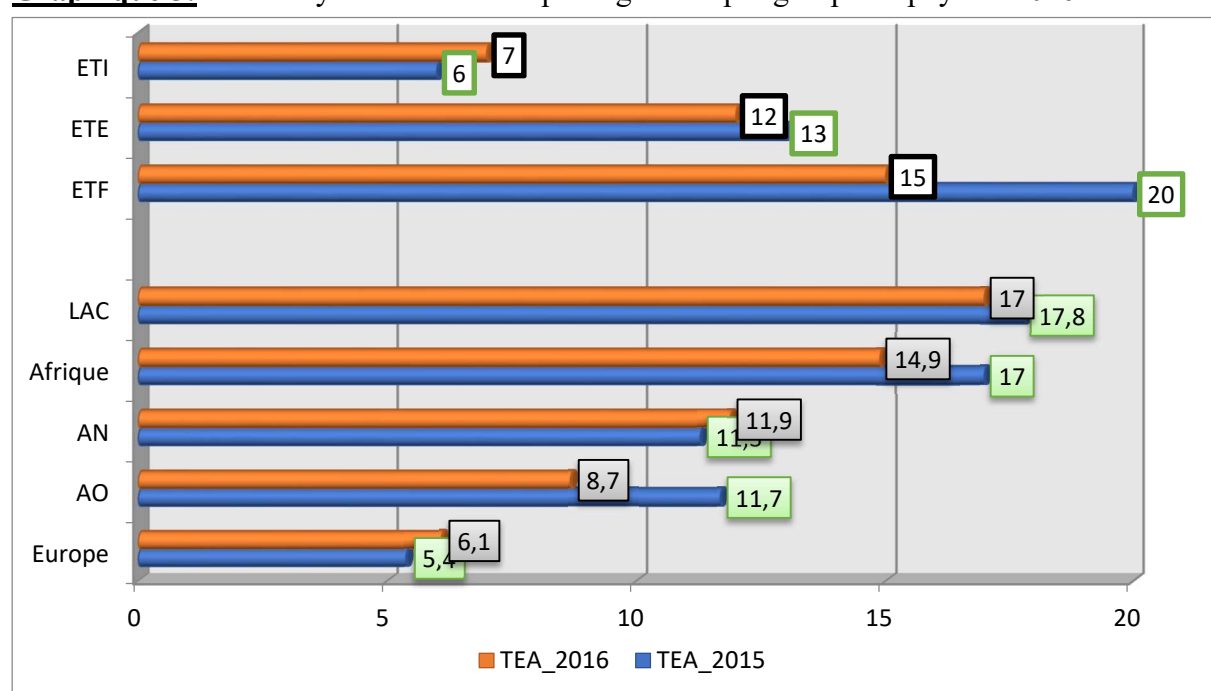
Graphique 4: Taux global d'activité entrepreneuriale émergente des femmes en 2016 (%).



Source : Construit à partir des données des Rapports GEM 2016

Par ailleurs, le TEA des femmes du Burkina double le TEA moyen de l'ensemble des Economies Tirées par les Facteurs (ETF) qui est de 15% en 2016. En effet, le rapport GEM opère généralement une répartition des pays selon leur niveau de développement. Ainsi, en plus des Economies Tirées par les Facteurs de productions (pétrole, or, cacao et autre ressources naturelles) correspondant aux économies en développement, l'on distingue également les Economies Tirées par l'Efficiencia productive (ÉTÉ) qui correspondent aux économies émergentes et les Economies Tirées par l'Innovation, notamment technologique (ETI) qui font référence aux économies des pays développées.

Graphique 5: TEA moyens des femmes par régions et par groupe de pays en 2016



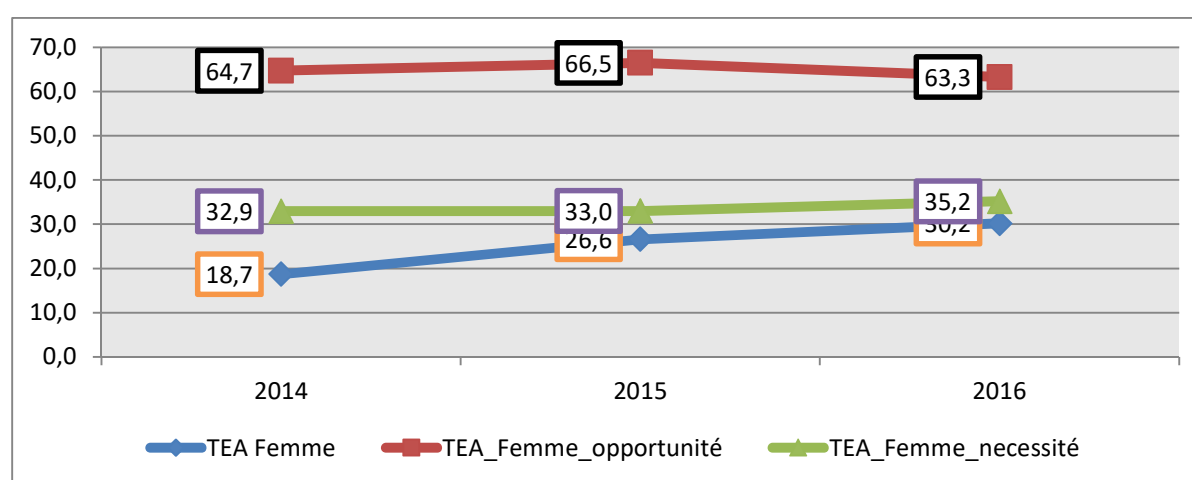
Source : Construit à partir des données des Rapports GEM 2015 et 2016

NB : LAC : Amérique Latine et Caraïbe, AN : Amérique du Nord, AO : Asie et Océanie.

En plus du TEA féminin, le Burkina Faso a également le TEA des hommes le plus élevé (36,6%), le plaçant de ce fait au premier rang mondial en 2016. Ces performances au niveau du Burkina sont probablement consécutives au regain d'intérêt pour l'entrepreneuriat après le changement de régime politique, à la rareté d'alternatives crédibles dans la fonction publique et privée, ainsi qu'aux différentes mesures incitatives prises par le gouvernement en vue de stimuler l'esprit d'entreprise *via* l'amélioration du climat des affaires, la mise en place de multiples fonds d'appui à l'entrepreneuriat des jeunes, des femmes et des défilés/retraités (Song-Naba et Toé, 2016, Rapport GEM 2015 Burkina).

Le graphique 3 ci-dessous retrace les évolutions, pour le Burkina Faso, du taux global d'activité entrepreneuriale émergente (TEA), du TEA par opportunité et par nécessité des femmes entre 2014 et 2016. Il ressort que le TEA global et le TEA par nécessité s'inscrivent dans une tendance haussière alors que le TEA par opportunité a chuté en 2016 après une hausse en 2015. En 2016 35,2% des femmes âgées de 18 à 64 ans qui sont en cours de démarrage d'une entreprise ou qui viennent de démarrer une entreprise il y a moins de 42 mois, se sont engagées par nécessité c'est-à-dire qu'elles ne disposaient pas d'autres options pour mener à bien leur vie active pendant que 63,3% ont juste saisi des opportunités en place.

Graphique 6: Evolution des TEA global, par opportunité et par nécessité des femmes du BF



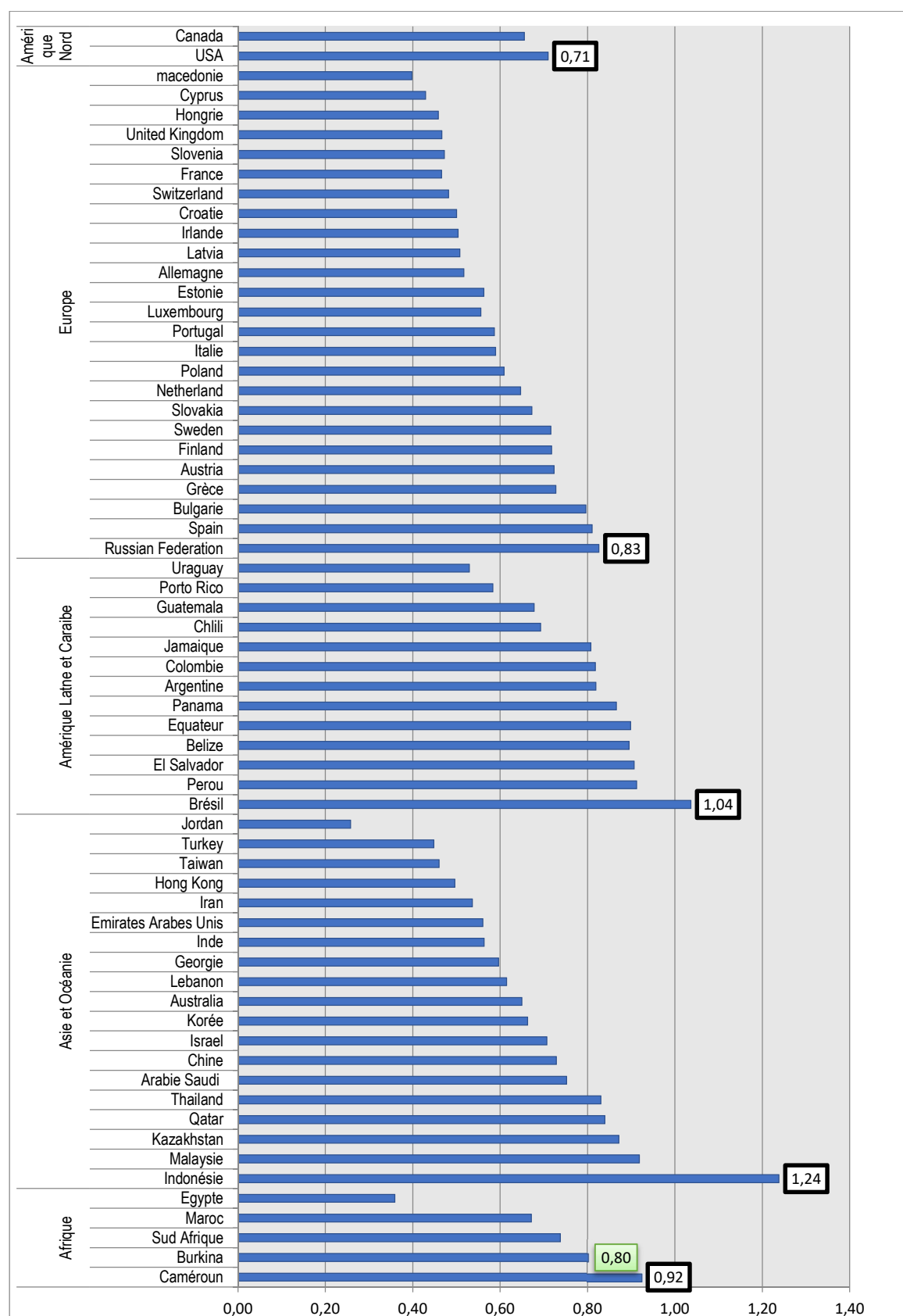
Source : Construit à partir des données des Rapports GEM 2014, 2015 et 2016

2.3.2. Le ratio de parité Homme/Femme dans l'activité entrepreneuriale.

Le ratio de parité Homme/Femme dans l'activité entrepreneuriale permet d'apprécier la parité Hommes-Femmes dans la participation à l'entrepreneuriat. Le graphique 4 ci-dessous représente la comparaison du ratio entre le TEA global des femmes et de celui des hommes à travers les 64 pays dans les 5 régions répertoriés dans le rapport GEM 2016. En effet, en moyenne le ratio est inférieur à 1 dans toutes les cinq régions du monde. Ce qui veut dire que la proportion des femmes en cours de création d'une entreprise ou qui sont dans un stade de moins de 42 mois d'activité est généralement inférieure à celle des hommes. Deux seulement des 64 pays concernés par le rapport GEM 2016 ont un ratio supérieur ou égal à 1. Il s'agit de l'Indonésie comme leader avec un ratio de 1,2 et du Brésil (1,0).

De façon spécifique, parmi les pays africains concernés par le rapport, le Burkina Faso vient en deuxième position après le Cameroun. Le ratio du Burkina (0,8) reste légèrement au-dessus du ratio moyen Afrique (0,7) et par ailleurs équivaut à la moyenne des ETF.

Graphique 7: Ratio entre le TEA des femmes et celui des hommes en 2016.



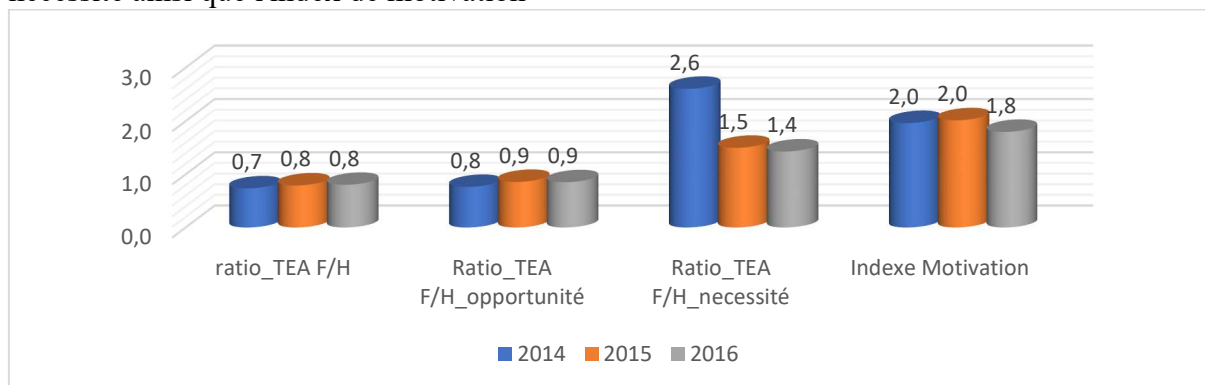
Source : Construit à partir des données des Rapports GEM 2016

Le graphique 5 renvoie aux tendances des ratios entre le TEA global Femme/Homme (ratio TEA F/H), le TEA Femme/Homme par opportunité (ratio TEA F/H opportunité) et par nécessité (ratio TEA F/H nécessité), ainsi que l'index de motivation (rapport entre le TEA par opportunité et celui par nécessité) du Burkina Faso. L'on constate que le ratio entre le TEA global des femmes et celui des hommes ainsi que le ratio entre le TEA des femmes par opportunité et celui des hommes sont restés constant les deux dernières années (2015 et 2016). Bien que n'atteignant pas l'unité (traduisant égalité H/F), les évolutions de ces deux indicateurs entre 2014 et 2016 traduisent le fait que la participation des femmes à l'entrepreneuriat s'améliore. En d'autres, les femmes deviennent aussi presque'entrepreneuses que les hommes tant au niveau général que par opportunité.

Le ratio entre le TEA des femmes par nécessité et le TEA des hommes par nécessité dépasse encore l'unité en dépit de sa tendance baissière ; traduisant le fait que plus de femmes que d'hommes (mais de moins en moins) se sont engagées au cours de la période sous revue dans l'entrepreneuriat parce qu'elles n'avaient pas d'autres issues. Ce résultat peut trouver son explication dans l'étude sur les restauratrices immigrées opérant à Ouagadougou de Song-Naba (2015) rapporté par Song-Naba et Toé (2016). En effet, l'auteur montre que les facteurs déclencheurs de la décision d'entreprendre chez la plupart de ces femmes émanent de l'inconfort familial en raison de la dégradation de la situation professionnelle et financière du conjoint et/ou des femmes elles-mêmes. Et cela trouve son sens dans l'altruisme communautaire de la femme africaine, notamment « sauver » la famille ou aider le mari à assumer les dépenses du foyer.

L'index de motivation qui mesure le rapport entre le TEA des femmes par opportunité et le TEA des femmes par nécessité, reste toujours supérieur à l'unité, traduisant le fait que la motivation des femmes à l'égard de l'entrepreneuriat est relativement plus portée par les opportunités qu'elles peuvent saisir. Ce résultat semble être un paradoxe en ce sens qu'en général l'entrepreneuriat de nécessité domine dans les ETF où l'essentiel des activités entrepreneuriales gravitent autour des industries extractives. Egalement, l'entrepreneuriat d'opportunité est associé à des effets vertueux notamment en termes d'innovation, de croissance et de création d'emploi. Pourtant comme le montrent Song-Naba et Toé (2016) dans le Rapport GEM 2015 Burkina Faso, les entreprises burkinabé ont un faible niveau d'innovation et de création d'emplois. Toutefois, les auteurs expliquent ce paradoxe par le fait qu'il est très commode et valorisant pour un entrepreneur d'avancer des motivations d'opportunité bien que la création de son entreprise a été guidée par la nécessité de générer des revenus de subsistance.

Graphique 8: Tendence des ratios entre le TEA global F/H, le TEA F/H par opportunité et par nécessité ainsi que l'index de motivation



Source : Construit à partir des données des Rapports GEM 2016

2.4. Cadre institutionnel et réglementaire de l'entrepreneuriat Féminin au Burkina Faso

2.4.1. Le cadre institutionnel

Au Burkina Faso, l'action du gouvernement en matière de promotion de l'entrepreneuriat féminin est mise en œuvre par le MFSNF à travers la Direction Générale de la Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin (DGPEF) dont les principales attributions sont :

- Renforcer, valoriser et rendre plus visible la contribution des femmes à la croissance économique et au développement du Burkina Faso ;
- Appuyer les femmes pour la création, la gestion et le développement d'entreprises artisanales ou modernes ;
- Appuyer et accompagner les femmes du secteur informel à formaliser leurs entreprises.

En plus du MFSNF, certaines structures mènent des actions dans le sens de la promotion de l'entrepreneuriat féminin au Burkina Faso. Il s'agit notamment :

- des Ministères en charge du secteur rural (MARHASA, MRA, MERH) ;
- du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'artisanat (MCIA) ;
- du Ministère de la jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi (MJFPE);
- du Ministère de l'économie et des finances (MEF) ;
- du Ministère de la culture et du tourisme (MCT) ;
- du Ministère des enseignements secondaire et supérieur(MESS) ;
- du Ministère de la recherche scientifique et de l'innovation (MRSI);
- de la Maison de l'entreprise du Burkina Faso (MEBF);
- de la Chambre du Commerce et d'Industrie du Burkina Faso
- de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ;

- de la Chambre Nationale d'Agriculture.

2.4.2. Cadre réglementaire

Le Burkina Faso s'est engagé depuis 1991 dans un programme de réformes économiques consacrant l'initiative privée comme moteur de la croissance économique. A cet effet, plusieurs textes ont été adoptés ou ratifiés. **Au plan national** on peut noter :

- la constitution du Burkina Faso adoptée le 2 juin 1991 accorde les mêmes droits sans discrimination aux hommes et aux femmes dans l'exercice de l'entrepreneuriat. Aux termes de son article 16 elle prévoit que la liberté d'entreprise est garantie dans le cadre des lois et règlements en vigueur ;
- la loi N°034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural. Cette loi stipule en son article 7 la reconnaissance et la protection des droits de propriété, de jouissance, des possessions foncières et des droits d'usage de l'ensemble des acteurs sur les terres rurales. Elle favorise également l'accès équitable de l'ensemble des acteurs ruraux aux terres rurales sans distinction d'origine ethnique, de sexe, de religion, de nationalité et d'appartenance politique ;
- la loi N°07-2010/AN du 29 janvier 2010 portant code général de l'investissement. Elle vise à améliorer le climat des affaires au Burkina Faso et à stimuler l'investissement privé ;
- la loi N°034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant réorganisation agraire et foncière mentionne en son article 3, l'équité et la prise en compte du genre parmi ses principes généraux.

Au plan régional, l'entrepreneuriat est régi par des textes communautaires de l'UEMOA ainsi que les actes uniformes de l'OHADA tels que :

- l'acte uniforme sur le Droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique adopté en avril 1997 et révisé en janvier 2014 ;
- l'acte uniforme sur le Droit commercial général adopté en avril 1997 et en décembre 2010 ;
- l'acte uniforme sur le Droit des sociétés coopératives adopté le 15 décembre 2010.
- l'adoption au BF du statut de l'entreprenant le 20 mars 2018 dont l'un des objets est de favoriser la formalisation des entreprises gérées par les femmes.

III. ANALYSE DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

3.1. Profile des promotrices enquêtées et de leurs entreprises

3.1.1. Profile des enquêtées.

Comme indiqué au niveau de la méthodologie, l'enquête menée dans le cadre de cette étude a porté sur trois catégories de promotrices d'entreprises. Il s'agit dans un premier temps de femmes chef d'entreprises en activité au moment de la réalisation de l'enquête. Ce premier groupe qui représente 66,14% des enquêtés présente l'avantage d'avoir une vision transversale du phénomène. La deuxième catégorie de promotrices d'entreprises retenue concerne les femmes chef d'entreprises qui, au moment de l'enquête, étaient en cessation de leur activité entrepreneuriale pour une raison ou pour une autre. Le sous-groupe représente 13,23% de l'échantillon enquêté. Le troisième et dernier sous-groupe de notre échantillon est constitué de promotrices qui détiennent par devers elles un projet de création d'une entreprise mais qui, pour une raison ou pour une autre, ne sont pas encore parvenues à concrétiser ce projet. Elles représentent 20,63% de l'échantillon.

Tableau 2 : Répartition des enquêtés selon leur situation entrepreneuriale.

Types d'échantillon	Effectif	Proportion
Chef d'entreprise en activité	125	66,14%
Chef d'entreprise en faillite	25	13,23%
Idée d'entreprendre non-concrétisée	39	20,63%
Total général	189	100,00%

Source : Enquête Entrepreneuriat Féminin/CCI-BF-Février 2018

La moyenne d'âge des promotrices enquêtées est de 44 ans avec une forte proportion de promotrices d'au plus 30 ans (23,8%) et des 35-40 ans.

Tableau 3 : Répartition des enquêtées par tranche d'âge.

Tranche d'âge	Effectifs (%)
30 et moins	23,8%
31-35	8,6%
36-40	11,3%
41-45	9,3%
46-50	10,6%
51-55	9,3%
56-60	10,6%
61-65	9,9%
Plus de 65 ans	6,6%
Total général	100%

Source : Enquête Entrepreneuriat Féminin/CCI-BF-Février 2018

L'analyse de l'âge par sous-groupe d'enquêtés fait ressortir une moyenne d'âge de 50 ans pour les chefs d'entreprise en activité, 35 ans pour les chefs d'entreprise en faillite et 32 ans pour les détentrices de projets d'entreprises. Il ressort globalement que les jeunes filles sont les plus frappées par les difficultés à concrétiser leurs projets d'entreprises et même si elles y parvenaient elles sont les plus touchées par les faillites d'entreprises. Cela traduit la nécessité d'une bonne compréhension des difficultés réelles que rencontrent les jeunes femmes dans leurs initiatives entrepreneuriales. Cette nécessité est d'autant plus urgente que ces promotrices présentent dans la plupart du temps des idées d'entreprises innovantes et très porteuses pour l'économie nationale au regard des projets présentés à la Compétition des Plans d'Affaires (COPA) de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF)

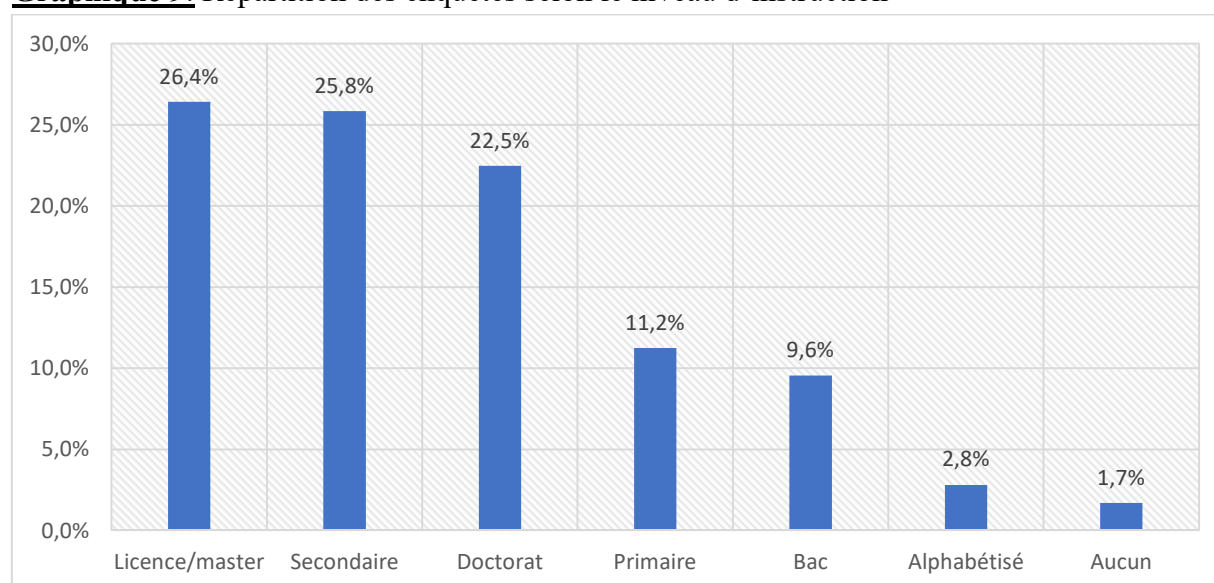
Tableau 4: Age moyen des enquêtées selon la situation entrepreneuriale

Caractéristique de l'enquêté	Age moyen en année
Chef d'entreprise en activité	50,47
Chefs d'entreprise en faillite	35,45
Détentrice d'idée de projet	32,25
Total	44,2

Source : Enquête Entreprenariat Féminin/CCI-BF-Février 2018

Les données de l'enquête montrent que les femmes chefs d'entreprises sont en grande majorité instruites. Elles ont pour plus de la moitié un diplôme universitaire de niveau licence ou master (26,4%) et doctorat (22,5%) ou des diplômes de niveau secondaire (25,8%).

Graphique 9: Répartition des enquêtés selon le niveau d'instruction



Source : Enquête Entreprenariat Féminin/CCI-BF-Février 2018

Selon la situation entrepreneuriale, il ressort que si les promotrices de niveau doctorat se rencontrent exclusivement dans le sous-groupe des chefs d'entreprises en activités, celles de niveau licence ou master sont plus représentatives dans le sous-groupe des détentrices d'idée de projet à la recherche de moyens de les concrétiser. Ce sont donc en majorité des jeunes filles en fin d'études, qui devant la faiblesse de l'offre d'emplois salariés, se résolvent à se tourner vers l'auto emploi à travers l'entrepreneuriat.

Le croisement avec le secteur d'activité montre que les détentrices d'un diplôme de doctorat évoluent dans les secteurs de l'exploitation d'officines pharmaceutiques et de centres de santé. Ce sont donc, pour la plupart, des professionnelles du secteur de la santé qui se sont reconvertis à l'entrepreneuriat parce que les textes en vigueur au Burkina Faso réservent ce secteur dit sensible aux professionnels du domaine.

Tableau 5: Répartition des enquêtés selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Chef d'entreprise en activité	Chefs d'entreprise en faillite	Détentrice d'idée de projet	Total
Alphabétisé	2%	12%	0%	3%
Aucun	2%	0%	3%	2%
Bac	6%	12%	20%	10%
Doctorat	34%	0%	0%	22%
Licence/Master	25%	8%	46%	26%
Primaire	11%	24%	3%	11%
Secondaire	21%	44%	29%	26%
Total général	100%	100%	100%	100%

Source : Enquête Entrepreneuriat Féminin/CCI-BF-Février 2018

Les femmes chefs d'entreprises en faillite, quant à elles, se recrutent majoritairement chez les détenteurs d'un diplôme du niveau secondaire (44%) ou du primaire (24%).

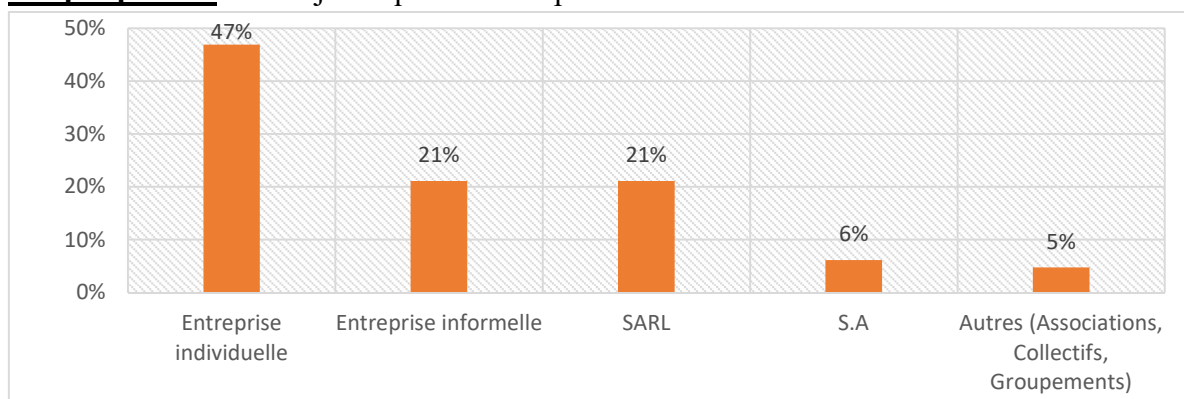
3.1.2. Profil des entreprises promues par les femmes

L'analyse de la forme juridique des entreprises créées par les femmes laisse percevoir les orientations des promotrices et de dégager la structure des entreprises.

Il ressort de l'enquête auprès des femmes chefs d'entreprises que la forme juridique privilégiée par les femmes à la création est **l'entreprise individuelle** car elle leur permet de demeurer propriétaire unique de leur entreprise et de garder son autonomie. En effet, 47% des femmes chefs d'entreprises enquêtées avaient créé leur entreprise sous cette forme juridique. On

constate aussi que plus d'1/5 des femmes chefs d'entreprises ont commencé leurs activités dans **l'informelle** avant de se formaliser. Seulement 27% des femmes avaient créé leurs entreprises sous forme sociétaire (SA et SARL) et majoritairement sous la forme SARL. Ces entreprises sous forme sociétaires à la création exerçaient principalement dans le domaine de construction, notamment les Bâtiments et Travaux Publics (BTP).

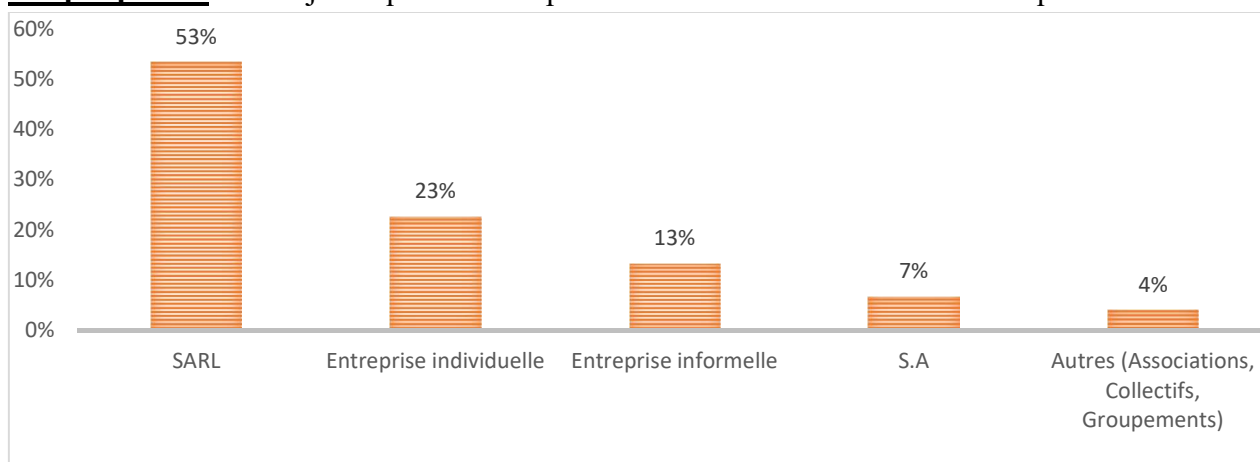
Graphique 10 : Forme juridique des entreprises des femmes à la création



Source : Enquête Entreprenariat Féminin/CCI-BF-Février 2018

On note cependant une forte évolution de la forme juridique des entreprises créées par les femmes dans le temps. En effet, alors qu'à la création des entreprises, les femmes chefs d'entreprises évoluaient avec des entreprises sous forme individuelle ou informelle, l'on constate une forte migration de celles-ci vers les formes sociétaires (60%) due à une forte réduction de la proportion des entreprises informelles et des entreprises individuelles, toute chose qui mérite d'être soutenue car la formalisation et la création sous forme sociétaire confère des avantages qui assurent la viabilité de ces entreprises.

Graphique 11: Forme juridique des entreprises des femmes au moment de l'enquête.



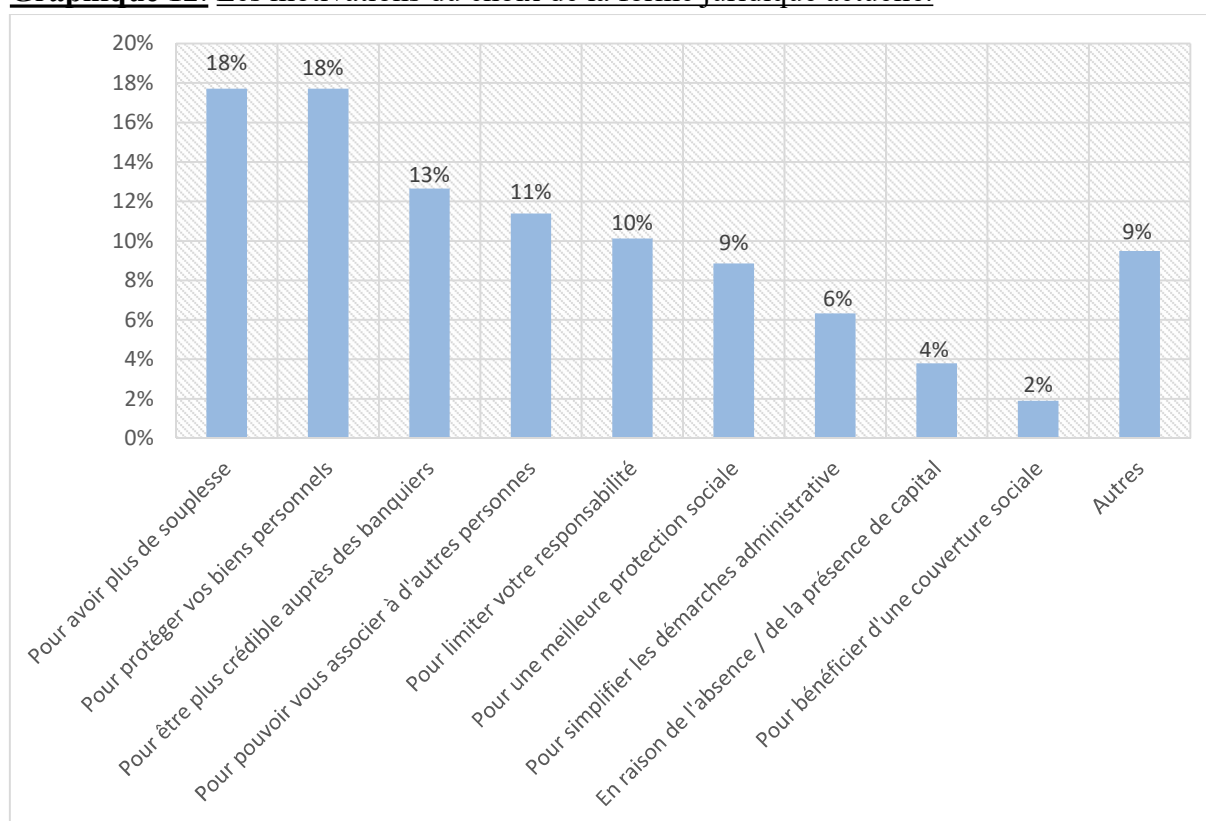
Source : Enquête Entreprenariat Féminin/CCI-BF-Février 2018

Plusieurs facteurs ont joué dans le changement de forme juridique chez les femmes créatrices d'entreprises. Les principaux facteurs sont :

- la recherche de souplesse dans les procédures,
- la recherche de la protection pour les biens personnels (Entreprise individuel et informelle vers sociétés),
- la recherche de crédibilité auprès des banquiers,
- la hausse du capital pour accroître les capacités d'investissement,
- la responsabilité pour les prises de décisions.
- la protection sociale etc.

D'autres facteurs non négligeables ont aussi joué à l'évolution du statut juridique. Il s'agit des formes juridiques imposées pour certaines activités et la réglementation OHADA.

Graphique 12: Les motivations du choix de la forme juridique actuelle.



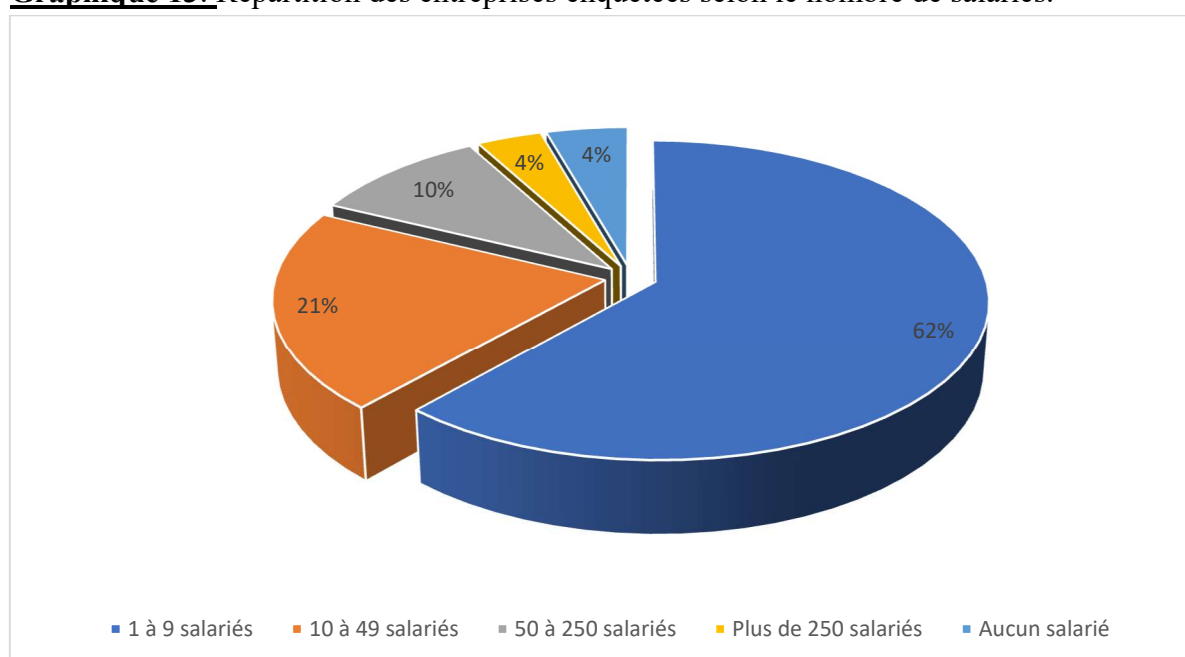
Source : Enquête Entreprenariat Féminin/CCI-BF-Février 2018

Il ressort par ailleurs que 84% des entreprises créées par les chefs d'entreprises enquêtées survivent au temps et n'ont jamais fait objet de procédures quelconques de liquidation ou de fermeture, traduisant ainsi le faible taux de mortalité des entreprises gérées par les femmes.

Aussi, 83% des femmes chefs d'entreprises enquêtées étaient propriétaires de la seule entreprise qu'elle dirige contre environ 17% qui en possèdent plus d'une.

En ce qui concerne l'emploi créé par les femmes chefs d'entreprises, il ressort de l'enquête que 62% d'entre elles travaillent seule ou emploient moins de 10 personnes dans leurs entreprises (Très Petite Entreprises (TPE)) et 21% ont un effectif salarié compris entre 10 et 50 employés. Les entreprises qui emploient plus de 50 employés ne représentent que 10%. L'on note aussi qu'il existe des entreprises qui n'emploient pas de personnels déclarés à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) (4%).

Graphique 13: Répartition des entreprises enquêtées selon le nombre de salariés.



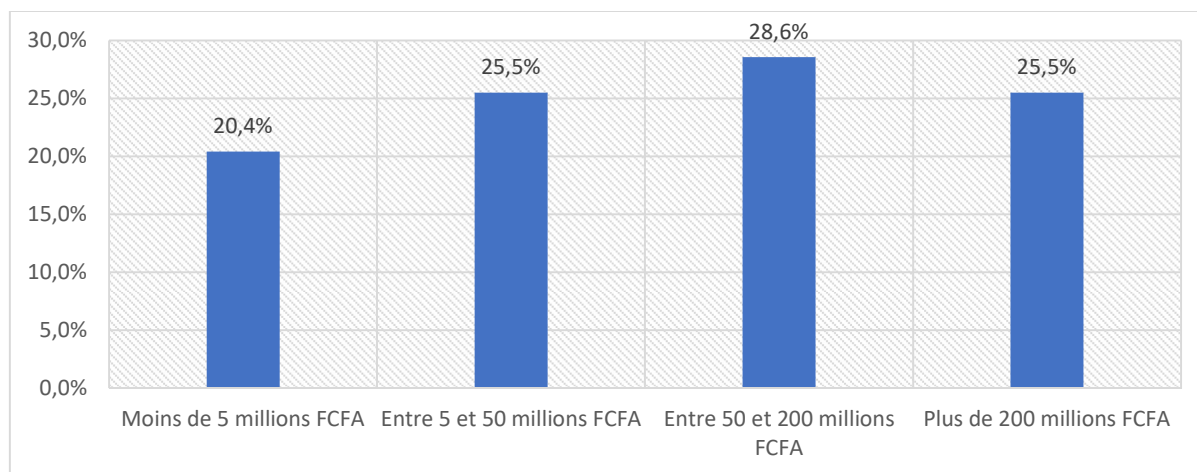
Source : Enquête Entreprenariat Féminin/CCI-BF-Février 2018

Une analyse croisée avec la forme juridique permet d'observer que les entreprises sous la forme individuelle ou informelle sont majoritairement (90%) celles qui ont un effectif employé inférieur à 10 employés. En fonction du secteur d'activité, on note que les entreprises qui ont un effectif salarié inférieur à 10 exercent principalement dans le commerce, la petite industrie de transformation agroalimentaire, les agences de conseils et d'études.

L'analyse du chiffre d'affaires des entreprises en activité montre l'importance des PME au sens de la loi 015-2017/AN du 27 avril 2017 portant loi d'orientation de promotion des petites et moyennes entreprises au Burkina Faso. En effet, les entreprises réalisant un chiffre d'affaires de plus de 50 millions de FCFA représentent plus de la moitié (54,1%) des enquêtées. Les micros et petites entreprises, quant à elles se concentrent beaucoup plus dans la tranche de

chiffre d'affaires de 5 à 50 millions. Celles réalisant un chiffre d'affaires de moins de cinq millions représentent 20,4% des entreprises de femmes en activité au moment de notre enquête.

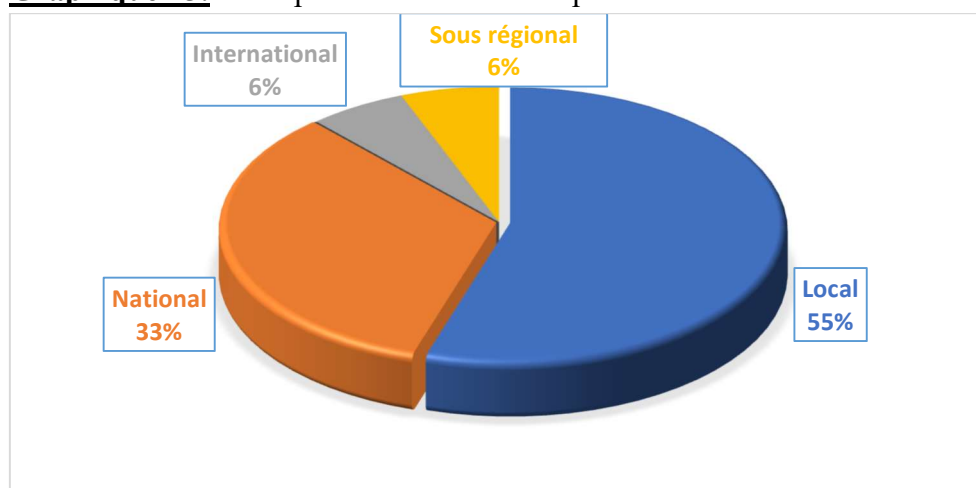
Graphique 14 : Les enquêtées selon le chiffre d'affaires de leurs entreprises en 2016



Source : Enquête Entreprenariat Féminin/CCI-BF-Février 2018

Ces entreprises vendent pour la plupart leur production sur le marché local, notamment au niveau régional ou communal (55%) et national (33%). Seulement 12% ont accès au marché international.

Graphique 15: Principale marché des entreprises des femmes.



Source : Enquête Entreprenariat Féminin/CCI-BF-Février 2018

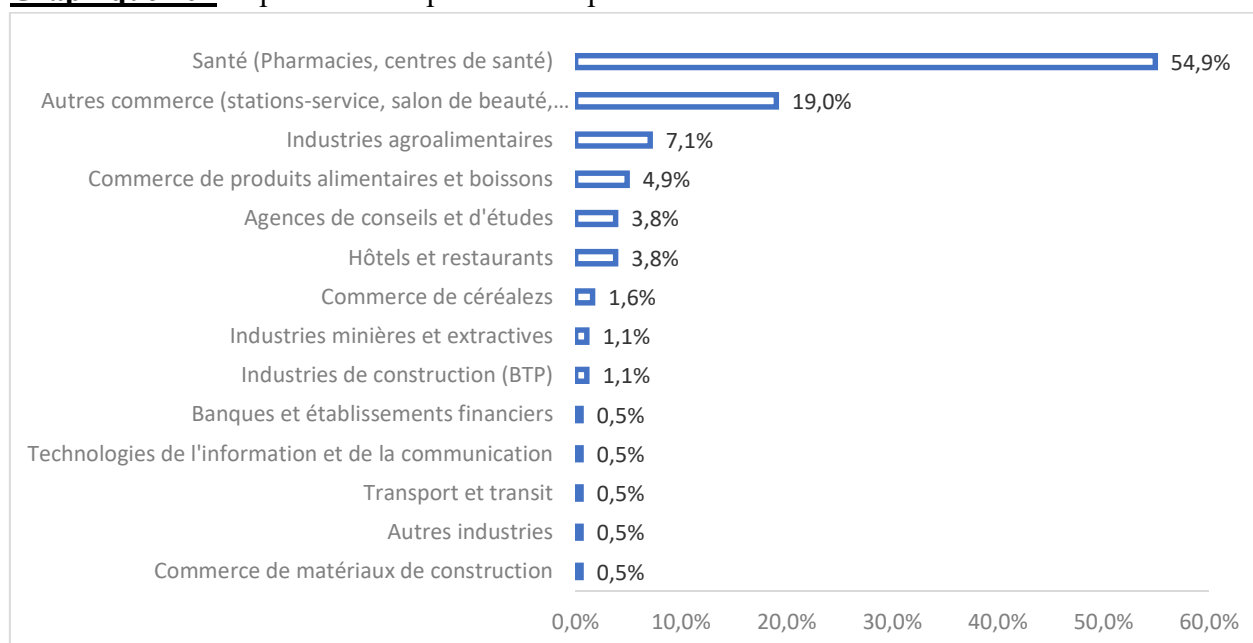
L'analyse croisée avec le chiffre d'affaires montre que la plupart des entreprises qui écoulent leur production sur le marché local (84,21%) réalisent un chiffre d'affaires de moins de 5 millions, tandis que celles étendant leur influence sur le marché national se recrutent dans leur grande majorité (68%) parmi les PME réalisant un chiffre d'affaires compris entre 50 et 200 millions.

3.1.3. Les premiers pas des femmes dans l'entrepreneuriat : quand, où et comment ?

Cette partie de l'étude s'intéresse aux caractéristiques sociodémographiques et professionnelles des femmes lorsqu'elles décident d'embrasser une activité entrepreneuriale pour la première fois. L'objectif est de voir quelles sont parmi ces caractéristiques, celles qui déterminent le choix des femmes pour l'entrepreneuriat. Pour cela cette partie analyse le comportement (choix du secteur d'activité) et les caractéristiques (âge, situation professionnelle, matrimoniale, etc.) des promotrices lorsqu'elles ont décidé de créer leur entreprise pour la première fois ou lorsqu'elles ont eu leur idée création d'entreprises pour la première fois.

Dans ce sens, il ressort que pour la majorité des promotrices de notre échantillon, le premier contact avec une activité entrepreneuriale s'est fait à travers le secteur de services de santé, notamment l'exploitation des pharmacies et des centres de santé. Selon les données de l'enquête, elles sont plus de la moitié (54,9%) à faire leur premier pas dans l'entrepreneuriat à travers ce secteur.

Graphique 16 : Répartition des promotrices par secteur d'activité



Source : Enquête Entrepreneuriat Féminin/CCI-BF-Février 2018

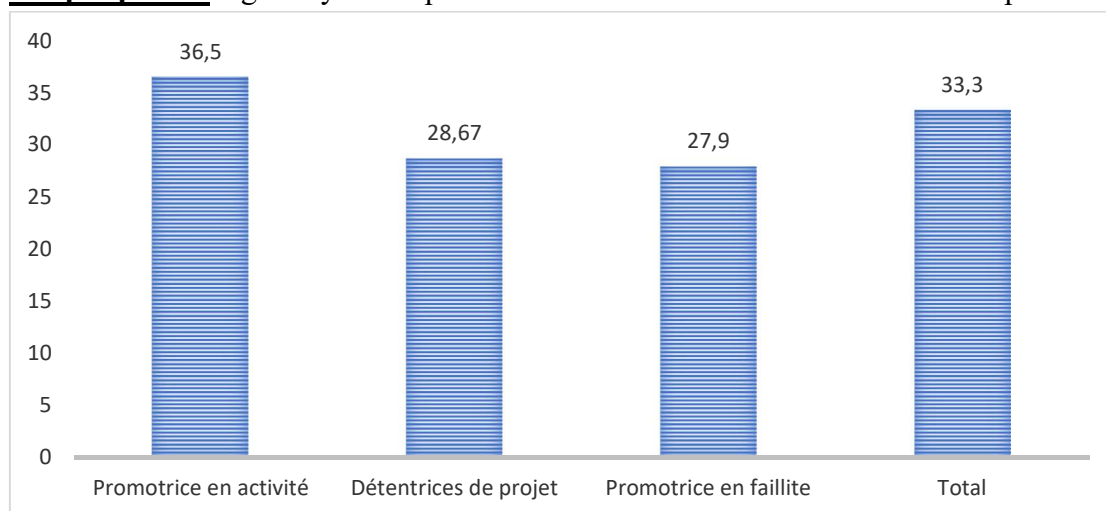
Le secteur des autres commerces, notamment l'exploitation des stations-service, la vente de produits de beauté, des produits de l'élevage, etc. se positionne comme le deuxième secteur de prédilection à travers lequel les femmes rejoignent le milieu des affaires au Burkina Faso. Ce secteur constitue la porte d'entrée d'environ 19% des promotrices enquêtées. Les autres secteurs d'activités par lesquels les promotrices d'entreprises passent pour rejoindre le monde

des affaires sont ceux des industries agroalimentaires (7,1%), le commerce des produits alimentaires et des boissons (4,9%), les hôtels et restaurants (3,8%) et les cabinets de conseils et études (3,8%).

L'analyse montre que c'est autour de la moyenne d'âge de 33 ans et demi que les femmes commencent à s'intéresser à l'activité entrepreneurial au Burkina Faso. Toutefois, il convient de noter que les promotrices qui déclarent avoir mis la clé sous le paillason correspondent à celle qui ont embrassé l'activité entrepreneuriale en moyenne plus jeunes que leurs collègues qui sont toujours en activité ou qui sont à la recherche voies et moyens pour se lancer.

En effet, il ressort que les promotrices en faillite au moment de l'enquête et celles n'ayant que des projets d'entreprises avaient en moyenne 29 ans lorsqu'elles lançaient leur première entreprise. Pour les promotrices en activité cet âge moyen est de 37 ans. Ces résultats semblent montrer l'importance de la phase d'apprentissage et de murissement du projet d'entreprise dans le succès des entreprises gérées par les femmes au Burkina Faso, et interpelle les organismes en charge de la formation professionnelle et de l'apprentissage ainsi que ceux en charge de l'appui conseil aux entreprises pour la mise en place de mécanisme d'incubation et de maturation des projets portés par cette franche de la population.

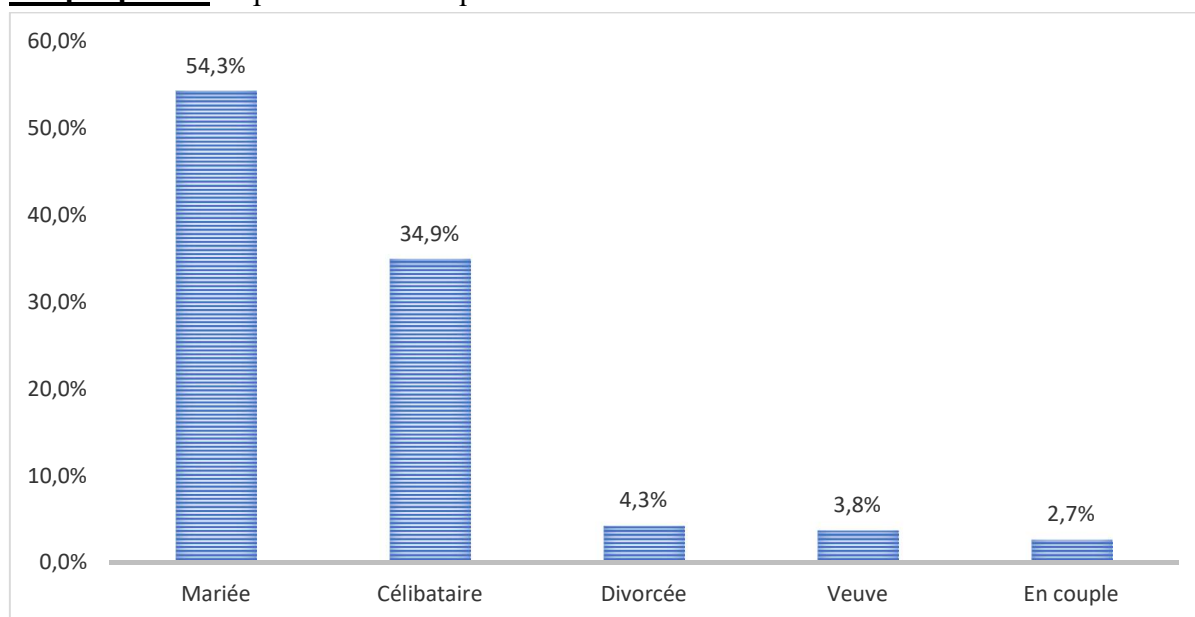
Graphique 17: Age moyen des promotrices à leur entrée dans l'activité entrepreneuriale.



Source : Enquête *Entrepreneuriat Féminin/CCI-BF-Février 2018*

L'analyse de la situation matrimoniale des femmes qui décident de se lancer dans l'entrepreneuriat montre qu'il s'agit pour plus de la moitié (54,3%) de femmes en situation stable vivant dans le mariage. Toutefois une proportion importante d'entre elles (34,9%) est célibataire.

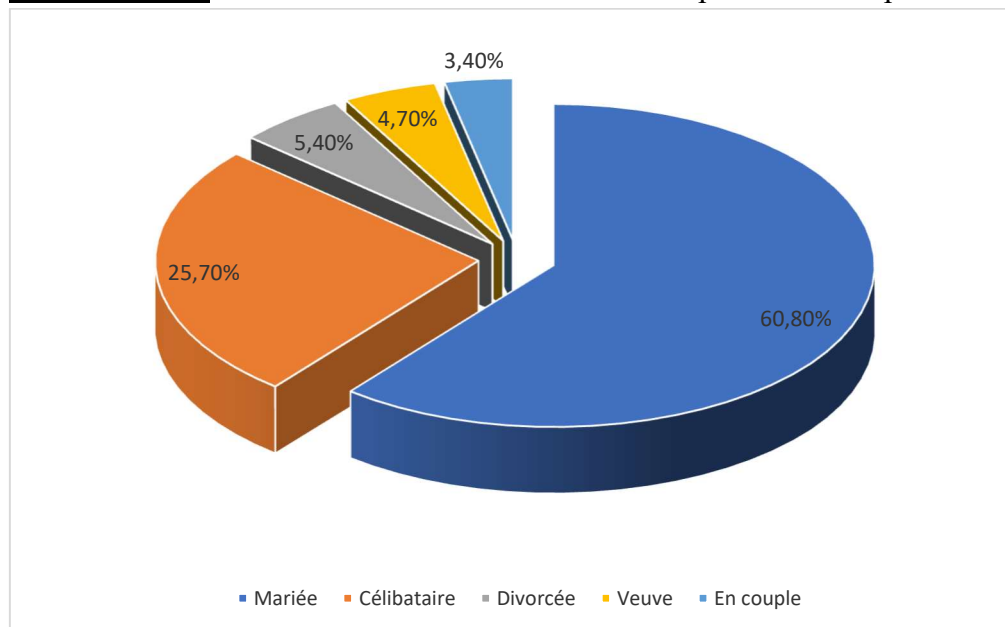
Graphique 18: Répartition des enquêtés selon le statut matrimonial



Source : Enquête Entrepreneuriat Féminin/CCI-BF-Février 2018

Une précision de taille à noter est que les femmes en situation stable se comptent beaucoup plus dans le groupe des promotrices d'entreprises en activité ou en faillite, alors que les célibataires sont dans leur grande majorité (71,05%) de détentrices de projets d'entreprises.

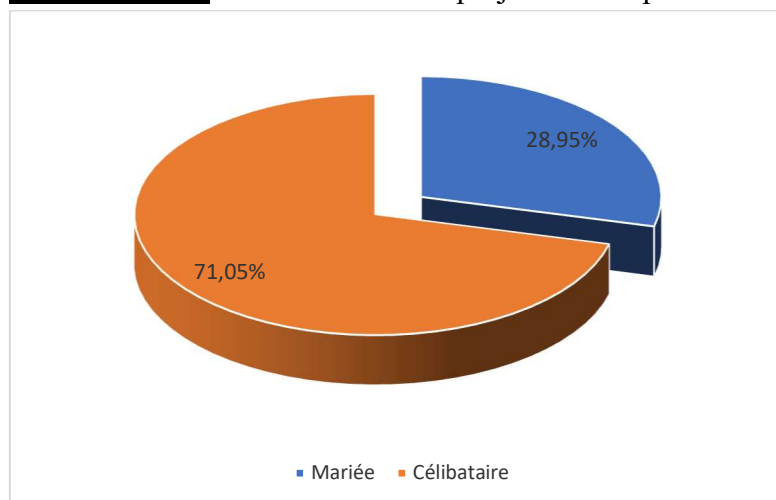
Graphique 19: Statut matrimonial à la création de la première entreprise.



Source : Enquête Entrepreneuriat Féminin/CCI-BF-Février 2018

Ce résultat conforte et confirme les analyses précédentes qui faisaient ressortir la jeunesse des détentrices de projets d'entreprises par rapport aux deux autres groupes d'enquêtés.

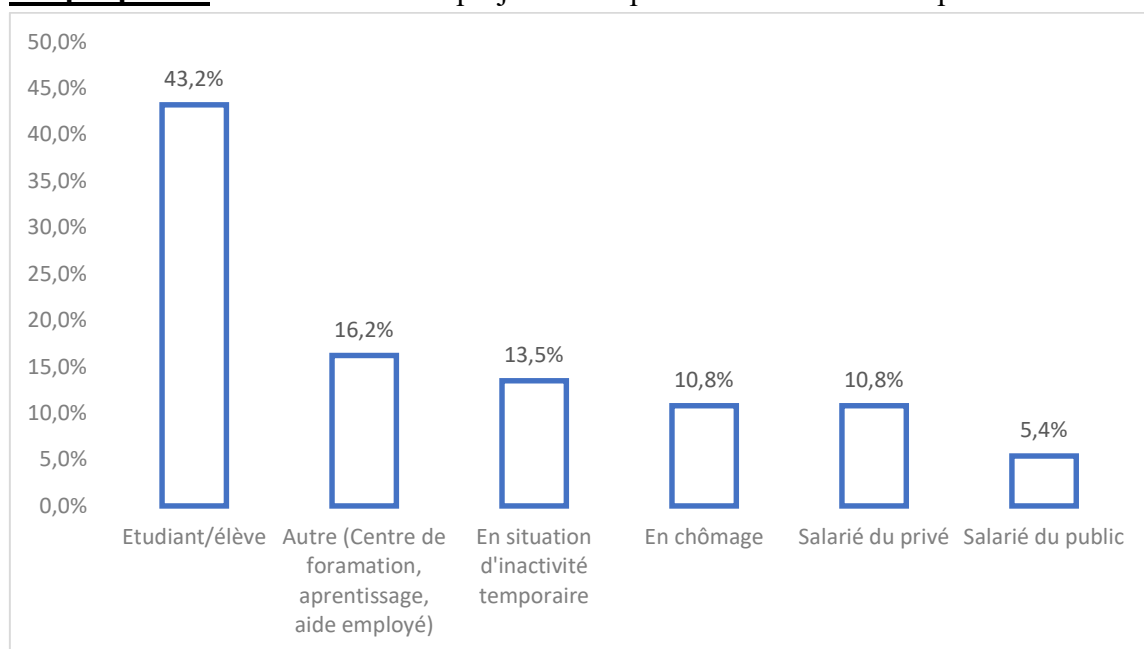
Graphique 20: Les détentrices de projets d'entreprises selon le statut matrimonial.



Source : Enquête Entreprenariat Féminin/CCI-BF-Février 2018

Il s'agit essentiellement de jeunes femmes en fin d'études universitaires ou en fin de formation dans des centres de formation professionnelle ou en apprentissage. L'analyse de la situation professionnelle des promotrices montre que si celles-ci, étaient en grande majorité des employés du public (24%), du privé (17%) ou en situation d'apprentissage ou de formation professionnelle, les détentrices de projet d'entreprises, elles, se comptent plutôt parmi les élèves et étudiantes (43,2%) et les pensionnaires des centres d'apprentissage et de formation professionnels et les aides employés (16,2%). Une bonne partie d'entre elles déclarent être en situation d'inactivité temporaire avant la création de leur première entreprise.

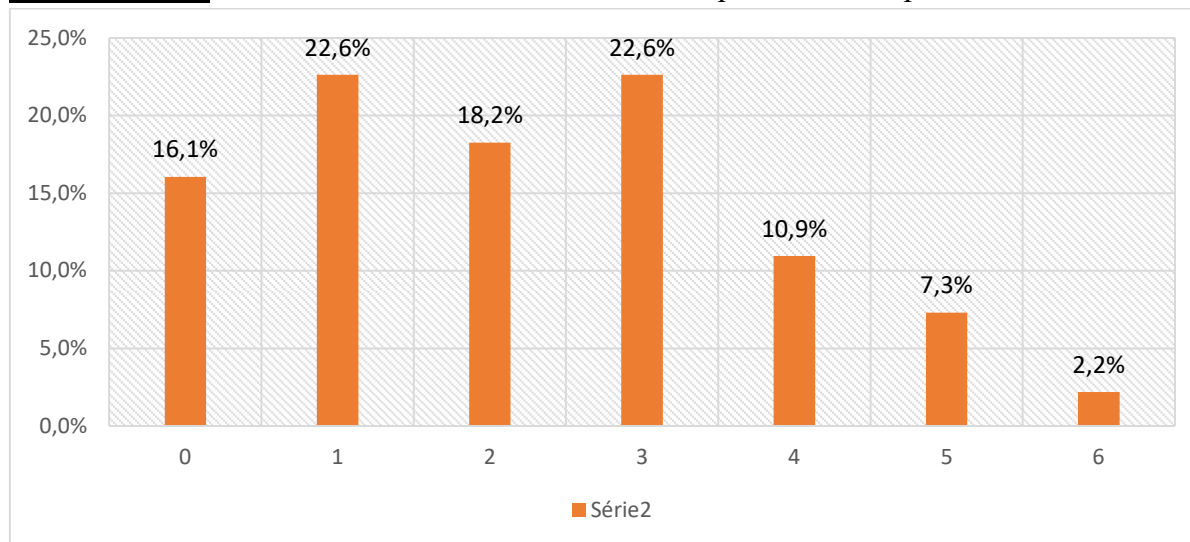
Graphique 21: Les détentrices de projet d'entreprises selon la situation professionnelle



Source : Enquête Entreprenariat Féminin/CCI-BF-Février 2018

Une autre particularité des promotrices n'ayant pas encore pu concrétiser leur projet de création d'entreprise, en plus d'être célibataires, sont des jeunes femmes qui n'ont pas encore connu la maternité et toutes les contraintes et obligations sociales liées à cela.

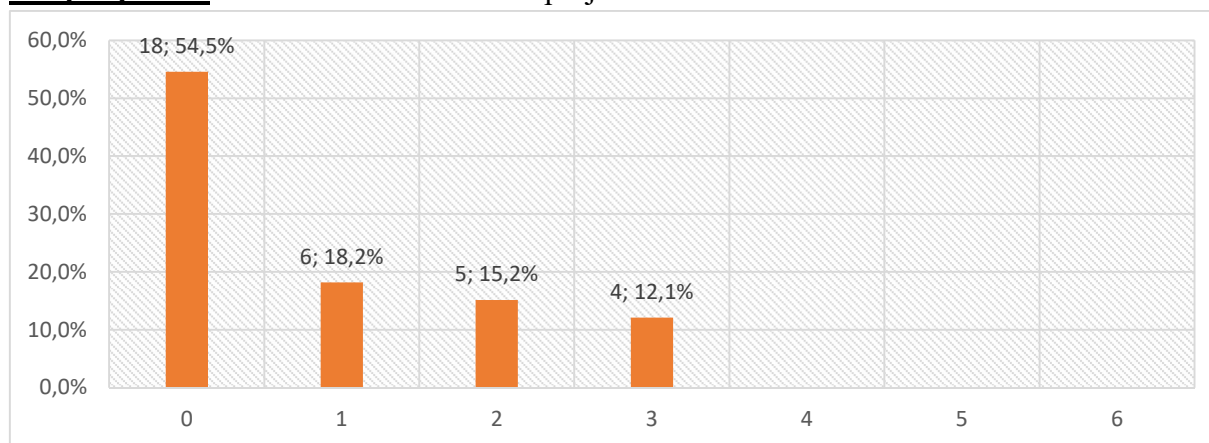
Graphique 22: Nombre d'enfants à la création de leur première entreprise.



Source : Enquête Entrepreneuriat Féminin/CCI-BF-Février 2018

En effet, plus de la moitié (54,5%) des enquêtées de ce groupe n'ont pas d'enfants, alors qu'environ 63,4% des promotrices en activité ou en faillite ont entre un et trois enfants. Dans ce dernier groupe les femmes n'ayant pas d'enfants ne représente que 16,1% des enquêtées.

Graphique 23: Les détentrices d'idée de projet selon le nombre d'enfants à la création.



Source : Enquête Entrepreneuriat Féminin/CCI-BF-Février 2018

La littérature économique sur les déterminants de la décision d'entreprendre identifie comme facteur important l'influence de l'environnement familial. Ainsi, il est indiqué que le fait de compter parmi son entourage familial des chefs d'entreprises augmente la chance de se lancer dans les affaires.

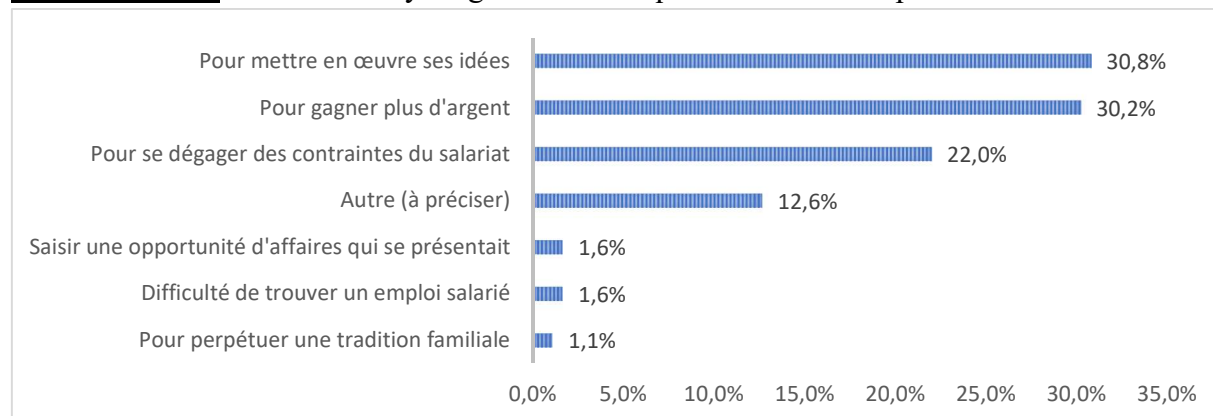
L'analyse de notre échantillon confirme cela d'une manière ou d'une autre. En effet, même si très peu d'enquêtées (36,87%) déclarent avoir un proche chef d'entreprise, elles sont nombreuses par celles-ci (66,13%) à reconnaître l'impact positif de ces proches sur leur décision d'embrasser une activité entrepreneuriale.

3.2. Motivation des femmes pour l'entrepreneuriat

Au-delà des caractéristiques sociodémographiques de l'individu et des facteurs liés à l'environnement socio-institutionnel ambiant, les motivations de celui-ci constituent également un déterminant majeur de la décision d'entreprendre. Elle représente les facteurs internes qui poussent l'individu à orienter son choix professionnel vers la création et la gestion de sa propre entreprise.

L'analyse des résultats de l'enquête fait ressortir qu'en décidant de se lancer dans l'entrepreneuriat, les femmes chefs d'entreprises au Burkina Faso sont motivées par trois éléments majeurs. Il s'agit dans un premier temps de **la volonté de mettre en œuvre leurs propres idées** ; chose qui n'est pas toujours évidente dans une situation de salariat où elles sont contraintes de mettre en œuvre la politique de l'employeur. Cette motivation a guidé la décision d'environ 30,8% des promotrices d'entreprises enquêtées

Graphique 24 : Motivations ayant guidées les enquêtées vers l'entrepreneuriat.



Source : Enquête Entrepreneuriat Féminin/CCI-BF-Février 2018

La seconde motivation qui a poussé les femmes de notre échantillon vers l'entrepreneuriat est l'envie de gagner plus d'argent. C'est l'avis de 30,2% des promotrices enquêtées. En effet, pour ces dernières, bien qu'il n'existe pas de discrimination en termes de rémunération selon le genre au Burkina Faso, l'entrepreneuriat semble la voie qui leur permet de mieux valoriser leurs

compétences, leur savoir-faire. Cela est d'autant plus compréhensible lorsque l'on analyse le niveau d'instruction des promotrices de notre échantillon.

La troisième motivation la plus importante relevée reste la volonté de se dégager des contraintes du salariat. C'est l'élément de motivation d'environ 20% des enquêtées. Cela semble traduire le fait que c'est la volonté d'être maître de son emploi de temps qui motive certaines femmes à créer leur propre entreprise. Face aux contraintes familiales dont elles font généralement face en tant qu'épouse, donc maîtresse du foyer, et mère, certaines femmes semblent ne plus supporter les contraintes supplémentaires liées au travail salarié.

3.3. Rôle et la place de la femme dans l'entrepreneuriat au Burkina Faso

L'entrepreneuriat est un domaine dans lequel on retrouve aussi bien les hommes que les femmes même si elles semblent minoritaires. L'objectif de cette partie est de mesurer la perception du rôle et de la place de la femme chef d'entreprises. Il s'agit donc d'appréhender comment la réalité des femmes qui se lancent dans une activité indépendante est marquée par les rapports sociaux de genre ; de mieux comprendre la vie de ces femmes entrepreneures, la façon dont elles se positionnent dans ce monde des indépendants, la manière dont elles vont gérer leur entreprise tout en faisant face aux perceptions ou stéréotypes associées à la femme.

A cet effet, les femmes chefs d'entreprises interrogées ne pensent pas que le domaine de l'entrepreneuriat soit un monde exclusivement réservé aux hommes. Elles pensent pour 98% d'entre elles que les femmes y ont leur place et justifient cela par le fait que :

- Il y a égalité du genre et l'entrepreneuriat est ouvert à tous,
- Elles sont autant compétentes que les hommes pour diriger des entreprises et disposent des mêmes capacités de gestion d'une entreprise,
- Elles disposent d'une bonne capacité à se dessaisir des excès pour gérer une entreprise,
- Elles sont plus entreprenantes pour subvenir aux besoins de la famille, travailleuses et aiment la perfection,
- Elles aiment l'autonomie et cela leur permet de s'auto-apprendre en charge,
- Elles cherchent toujours à relever les défis et sont plus sérieuses dans les affaires en ce sens qu'elles évitent les gaspillages,
- Elles ont l'intuition dans les affaires, assure une bonne gestion et sont très sérieuses dans ce qu'elles entreprennent et rigoureuses en matière de gestion.

Celles qui pensent que le domaine de l'entrepreneuriat n'est pas fait pour les femmes (2%) se justifient par les contraintes familiales que cela implique, les préjugés de la société et les difficultés d'avoir un soutien financier en tant que Femme.

Aussi une femme chef d'entreprise inspire le Respect (72%), de l'Admiration (18%), de l'Espoir (5%) et de l'Envie (2%). Les femmes chefs d'entreprises interrogées pensent à 53% que les femmes sont aussi bien entrepreneuses que leurs homologues masculins parce qu'en entrepreneuriat les femmes se montrent plus engagées, dynamiques, travailleuses, volontaires et battantes. Cependant, 47% d'entre elles estiment que les femmes sont moins entrepreneuses que les hommes parce que :

- Le niveau d'instruction est faible dans la gente féminine
- Les femmes n'ont pas la chance de bénéficier de formations techniques et professionnelles,
- Elles font face à d'énormes contraintes socioculturelles et à la discrimination,
- Il est difficile de conjuguer la vie de famille avec l'entreprise,
- Elles manquent de confiance en elles-mêmes, ne supportent pas l'échec et ont peur de prendre des risques,
- Elles manquent de financements appropriés,

En cas de succession, 46% des femmes chefs d'entreprises interrogées préfèrent être succédées à la tête de leurs affaires par leur fille. Elles expliquent cela par :

- La capacité de la fille à perpétuer l'activité qu'elle mène,
- La nature « féminine » de l'activité,
- Le dynamisme de la fille,
- Le fait que la fille gère bien mieux que le garçon.
- La plus grande vulnérabilité de la fille qui a besoin de plus de soutien et d'accompagnement.

Quant à celles (17%) qui préfèrent céder l'entreprise à un garçon, elles justifient leur choix par le fait que la fille se mariera et risque de délaisser l'activité si cela ne convient pas au conjoint. Elles avancent aussi le fait que les garçons sont plus dynamiques et persévérants que les filles.

Celles qui sont indifférentes (37%) pensent que quand on parle de chefs d'entreprise ou d'entrepreneurs, on ne peut et on ne doit pas faire de distinction entre hommes et femmes. On doit plutôt se concentrer sur les capacités, les idées, les méthodes de gestion, le caractère, les

performances, les résultats et les stratégies de ces courageux. Pour ce faire, elles sont prêtes à céder leur entreprise à l'enfant qui se montrera le plus intéressé par les activités de l'entreprise.

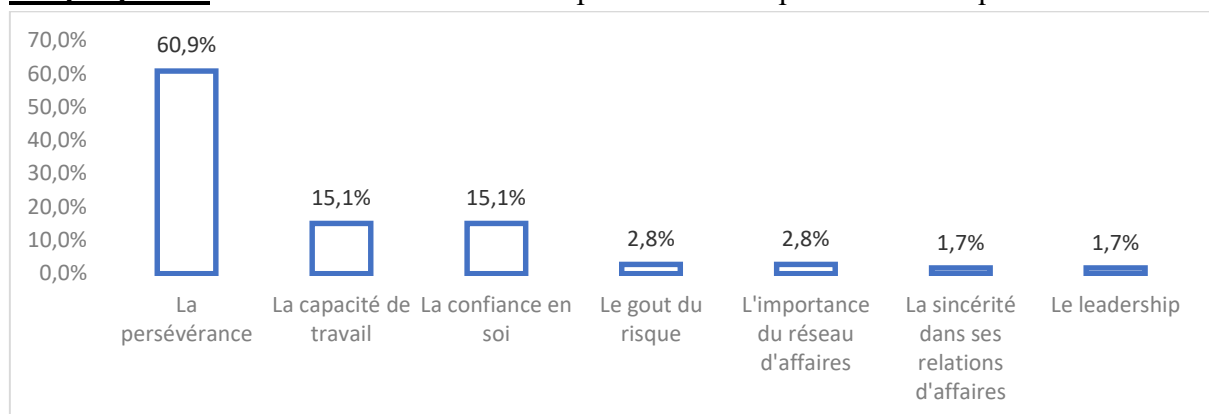
3.4. Les atouts indispensables au chef d'entreprise

De l'avis des experts, même si l'entrepreneuriat peut s'apparenter à une culture qui peut être apprise, il exige un certain nombre de qualité et de capacité, qui peuvent être innées ou développées au cours du temps suivant un processus de formation ou d'auto formation.

De l'avis de promotrices interviewées dans le cadre de cette enquête, les atouts les plus importants d'un chef d'entreprises restent **la persévérance**. C'est l'avis d'environ 61% des enquêtées. C'est au nom de cette persévérance que la plupart des promotrices en faillite rencontrées lors de l'enquête déclarent être toujours à la recherche de voies et moyens pour se relancer. Cela explique aussi, l'attitude de nombreuses détentrices de projets d'entreprises, qui ne se découragent pas malgré les difficultés qu'elles rencontrent dans la mobilisation des ressources pour la concrétisation de leurs projets. Il ressort par exemple de l'enquête que cela fait en moyenne 3 ans et demi que la plupart des détentrices de projets sont dans cette recherche. Dans la réalité ces délais vont de 1 an à 19 ans.

Les autres atouts importants pour un chef d'entreprises, selon les enquêtés, sont la capacité de travail et la confiance en soi. C'est l'avis de plus de 30% des femmes chefs d'entreprises enquêtées. Ces deux qualités complémentaires représentent la source de l'action et l'énergie nécessaire à sa mise en œuvre.

Graphique 25: Les atouts d'un chef d'entreprises selon les promotrices enquêtées



Source : Enquête Entrepreneuriat Féminin/CCI-BF-Février 2018

En termes de jugement personnel, les femmes promotrices d'entreprises enquêtées dans le cadre de cette enquête s'identifient globalement à travers ces trois qualités citées plus haut. Ainsi, à

la question de savoir « quel est la qualité de chef d'entreprise qui vous caractérise le plus » 58,3% des enquêtées identifient « la persévérance », tandis que 24,6% et 12% indiquent respectivement la « capacité de travail » et la « confiance en soi ».

Tableau 6: Atouts personnels des chefs d'entreprises enquêtées

Atouts	Proportion	Effectifs
La persévérance	58,3%	102
La capacité de travail	24,6%	43
La confiance en soi	12,0%	21
Le leadership	2,9%	5
Le gout du risque	1,1%	2
L'importance du réseau d'affaires	1,1%	2
Total	100,0%	175

Source : Enquête Entreprenariat Féminin/CCI-BF-Février 2018

Ce résultat est d'autant plus intéressant qu'il semble battre en brèche de nombreuses idées reçues en vogue dans le monde des affaires, et qui tente de faire croire que l'un des facteurs les plus important pour un chef d'entreprise est l'importance du réseau d'affaire, et dans une moindre mesure le goût pour le risque. Les femmes chefs d'entreprises semblent faire comprendre le contraire. Ces deux facteurs ne récoltent que 1,1% des avis chacun.

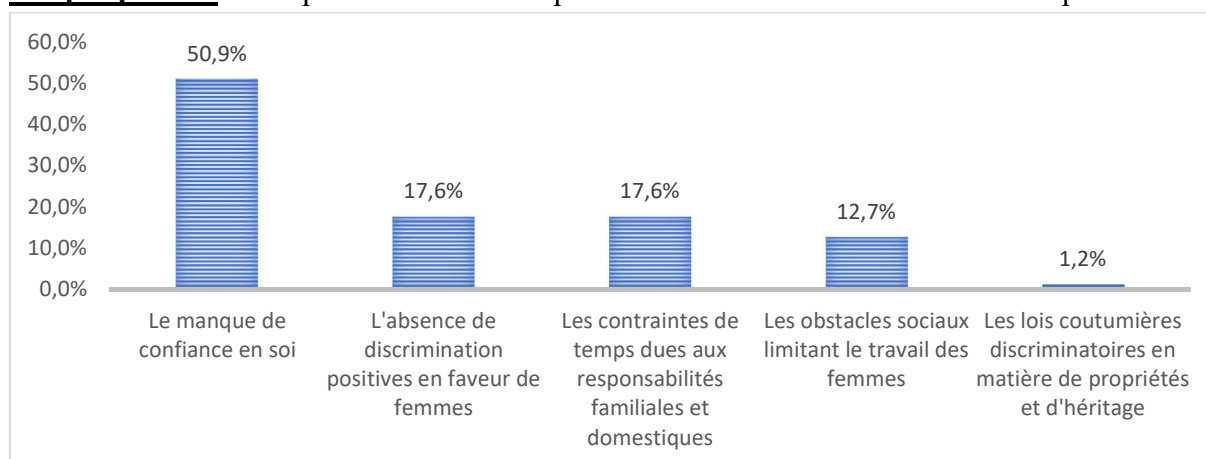
3.5. Les obstacles à l'entrepreneuriat des femmes

Identifier les freins à l'entrepreneuriat féminin au Burkina Faso est sans doute, l'une des principales préoccupations de cette étude. Les études sur l'entrepreneuriat féminin s'inscrivent généralement dans le contexte de l'égalité homme-femme, et de ce fait s'appuie sur le principe de la pleine participation de la femme au développement économique. Elles se fondent généralement sur l'hypothèse que les femmes chefs d'entreprises sont victimes de discrimination et de divers blocages au niveau social et économique. C'est particulièrement le cas lorsqu'il s'agit pour elles de créer et de faire fonctionner une entreprise. La présente étude nous offre l'opportunité de cerner les contours de ce phénomène au Burkina Faso.

Les données de l'enquête laissent transparaître « **le manque de confiance en soi** » comme l'un des principaux et les plus importants obstacles à l'épanouissement des femmes burkinabè dans l'entrepreneuriat. Pour 50,9% des enquêtés, ce facteur reste le principal motif qui restreint l'engagement des femmes dans le milieu entrepreneurial. Au-delà de cet obstacle viennent en seconde position « **l'absence de discrimination positive en faveur des femmes** » et « **les contraintes de temps liées aux responsabilités familiales et domestiques des femmes** ». Chacun de ces deux obstacles est relevé par 17,6% des femmes chefs d'entreprises en activité

qui ont été interviewées dans le cadre de cette étude. Ces deux derniers obstacles relevés traduisent le fait que pour les femmes chefs d'entreprises, la division sociale du travail dans le cadre familial leur est défavorable, et leur laissent très peu de marge de manœuvre pour s'engager dans un domaine qui demande le plein dévouement comme l'entrepreneuriat. Cette situation est d'autant préoccupante pour les femmes rencontrées dans la mesure où des mesures discriminatoires visant à corriger le désavantage naturel que subissent, dans le milieu entrepreneurial, les femmes par rapport aux hommes sont rares, voire inexistantes.

Graphique 26 : Principaux obstacles à l'épanouissement des femmes dans l'entrepreneuriat



Source : Enquête Entrepreneuriat Féminin/CCI-BF-Février 2018

Des investigations auprès des promotrices en phase d'idée de projets fait ressortir pour celles-ci deux obstacles majeurs qui empêchent la concrétisation de leur projet d'entreprise. Il s'agit dans un premier temps et pour plus de la moitié (55%) **des difficultés d'accès aux financements**. Toutes les études empiriques et exploratoires antécédentes aussi au niveau national qu'international ont montré l'importance du financement dans le développement des PME, dans la phase de sa création, de la consolidation de ses activités ou dans la période de son développement. C'est ce qui a été confirmé par la présente investigation. L'accès au financement ressort comme le nœud gordien qui empêche les détentrices de projets d'entreprises de passer à l'étape de la création.

Face aux difficultés d'accès aux financements le besoin de capital de départ lors de la création de l'entreprise est constitué de l'épargne personnelle de la promotrice ou provient souvent du réseau familial et amical, qui reste généralement insuffisants. En effet, les données de l'enquête montrent que sur un besoin de financement de 336 037 330 FCFA pour lancer leurs entreprises, les promotrices enquêtées se disent capables de mobiliser 84 463 750 FCFA, soit en moyenne 25,14% du budget nécessaire.

Tableau 7: Principaux obstacles à l'opérationnalisation des projets d'entreprises des femmes.

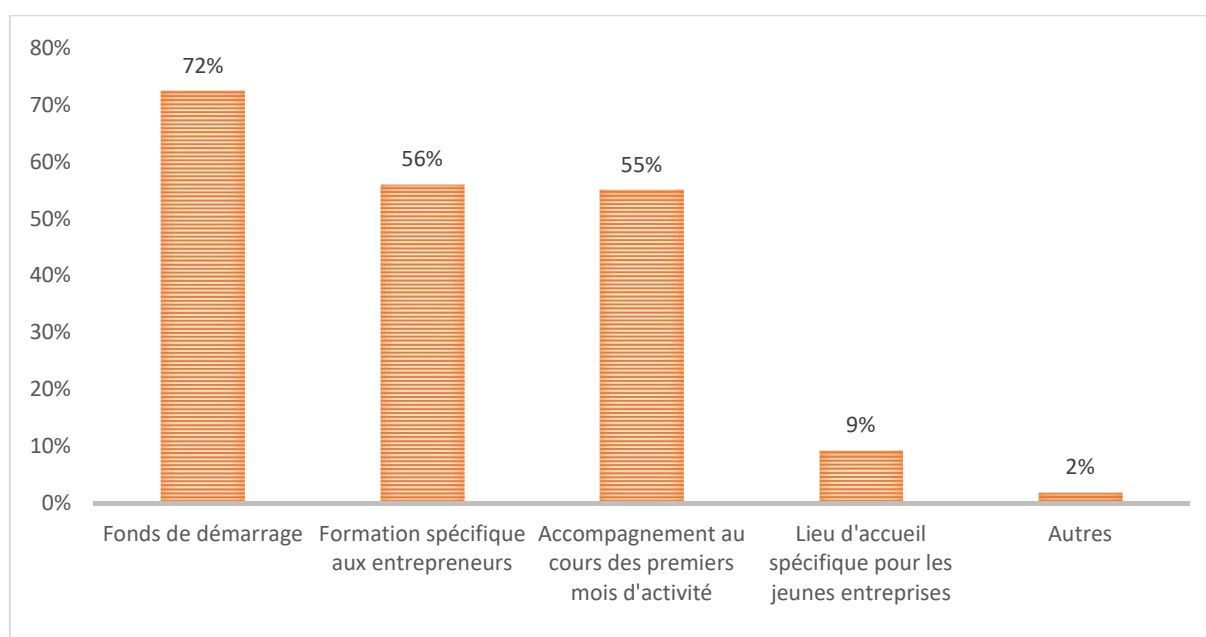
Obstacles	Réponses
Les difficultés d'accès aux financements	55,00%
Le manque d'accompagnement technique	37,50%
Les difficultés d'accès aux marchés	5,00%
Les procédures administratives complexes	2,50%
Total général	100,00%

Source : Enquête Entreprenariat Féminin/CCI-BF-Février 2018

A la suite de la contrainte financière, **le manque d'accompagnement technique**, se positionnement comme le second obstacle majeur à l'opérationnalisation des projets d'entreprise chez les femmes au Burkina Faso. C'est l'avais de 37,5% des promotrices enquêtées. En effet, si la mobilisation des ressources financières est capitale dans la réalisation des projets d'entreprises des femmes, elle ne constitue pas pour autant la seule.

Au regard de ces difficultés les femmes chefs d'entreprises estiment que les services déterminants qui peuvent les aider à mieux développer leurs entreprises pourraient être entre autres le Fonds d'amorçage ou de démarrage (72%), les formations spécifiques aux entrepreneurs (56%), l'accompagnement au cours des premiers mois d'activité (55%), la mise en place d'un site d'accueil spécifique pour les jeunes entreprises (9%) et autres formations spécifiques à même de booster et renforcer l'esprit entreprenariat chez les femmes.

Graphique 27 : Services déterminants pour les femmes chefs d'entreprises.



Source : Enquête Entreprenariat Féminin/CCI-BF-Février 2018

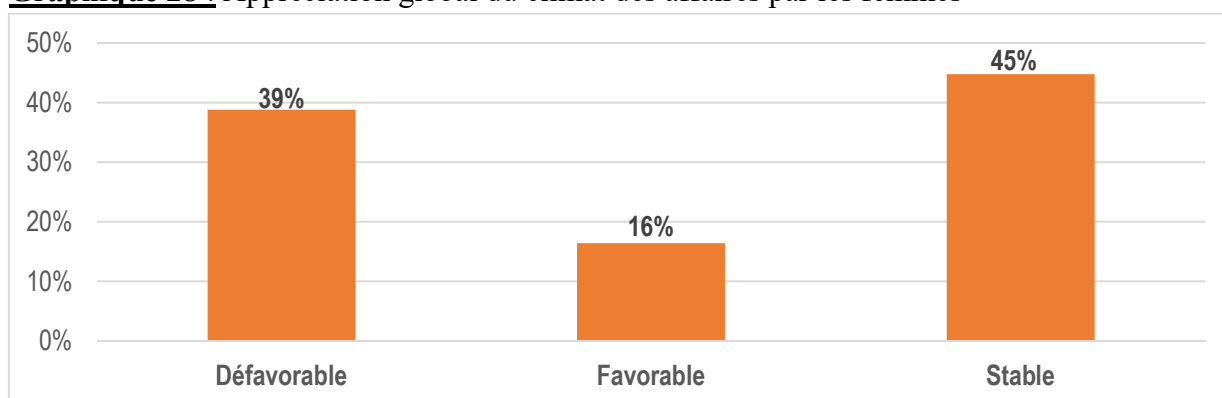
IV. PERCEPTION DU CLIMAT DES AFFAIRES

Dans cette partie, il s'est agi de mesurer la perception des femmes chefs d'entreprises sur leur perception du climat des affaires.

4.1. Appréciation globale de l'environnement économique

A cet effet, il est ressorti que le climat des affaires n'était pas favorable pour plus d'un tiers (39%) d'entre elles même si près de la moitié pense qu'il était plus ou moins favorable à l'exercice de leurs (stable). Seulement 16% des femmes chefs d'entreprises enquêtées ont estimé le climat des affaires favorables à l'exercice de leur activité.

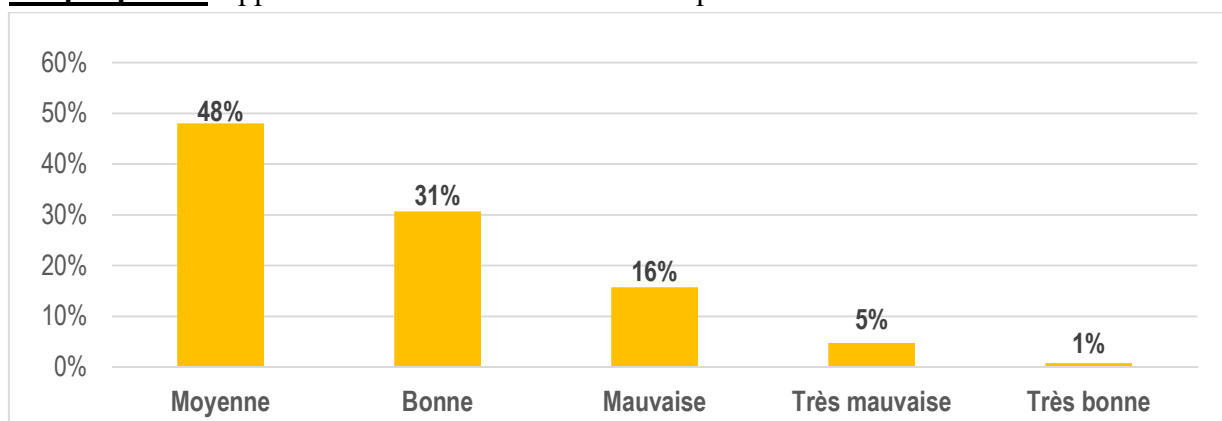
Graphique 28 : Appréciation global du climat des affaires par les femmes



Source : Enquête Entrepreneuriat Féminin/CCI-BF-Février 2018

Cette appréciation du climat des affaires se déteint sur l'appréciation de la situation économique d'ensemble, où elle est ressortie « Bonne ou Très bonne » pour seulement moins d'un tiers (32%) des femmes chefs d'entreprises enquêtées et « Mauvais ou Très mauvaise » pour 21% des femmes enquêtées.

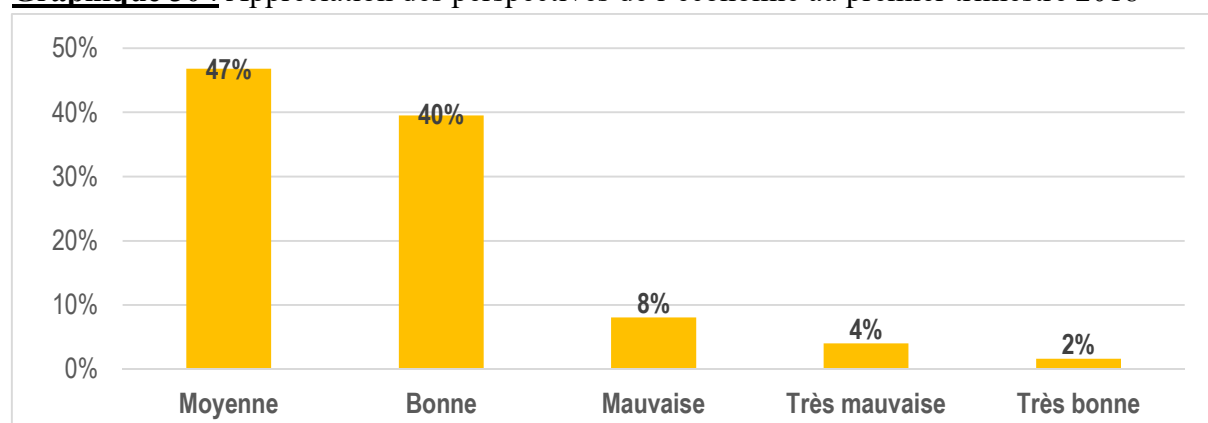
Graphique 29: Appréciation de la situation économique au second semestre 2017



Source : Enquête Entrepreneuriat Féminin/CCI-BF-Février 2018

Les perspectives économiques pour le 1^{er} semestre 2018 sont bonnes dans l'ensemble en ce sens que 42% des femmes chefs d'entreprises enquêtées pensent que la situation économique de leur secteur d'activité sera « Bonne ou Très bonne ». Seulement 12% des femmes enquêtées n'espèrent pas une amélioration de la situation économique dans leur secteur d'activité (Mauvaise ou Très mauvaise).

Graphique 30 : Appréciation des perspectives de l'économie au premier trimestre 2018

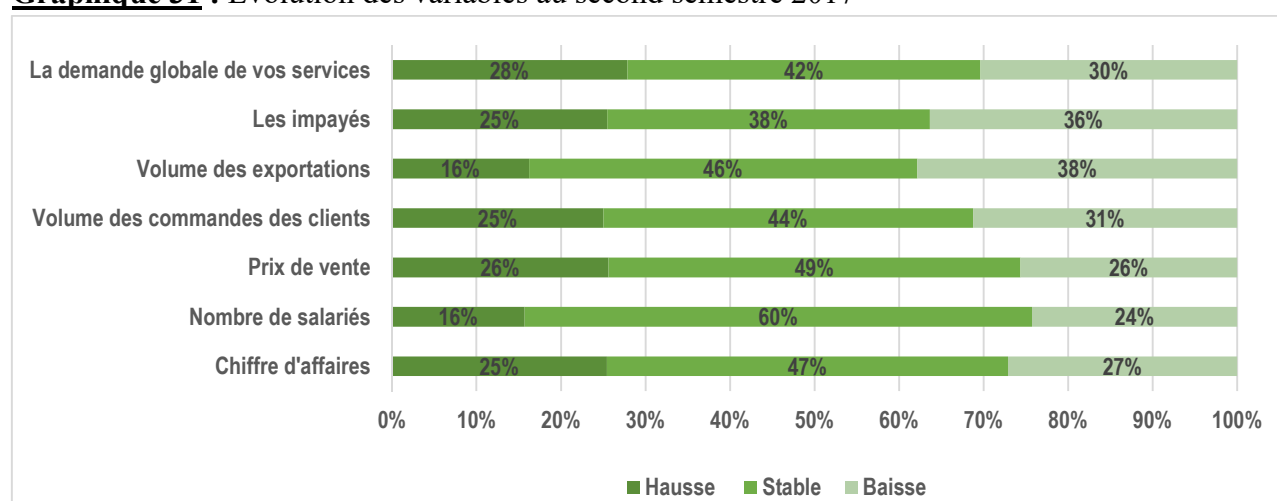


Source : Enquête Entrepreneuriat Féminin/CCI-BF-Février 2018

Les variables clés de la santé économique des entreprises gérées par les femmes sont ressorties globalement stables au cours du second semestre 2017, de l'avis des promotrices enquêtées.

Par exemple, le chiffre d'affaires est resté stable au second semestre 2017 pour 47% des femmes chefs d'entreprises enquêtées. Elles sont respectivement 25% et 27% à constater une hausse et une baisse de leur chiffre d'affaires.

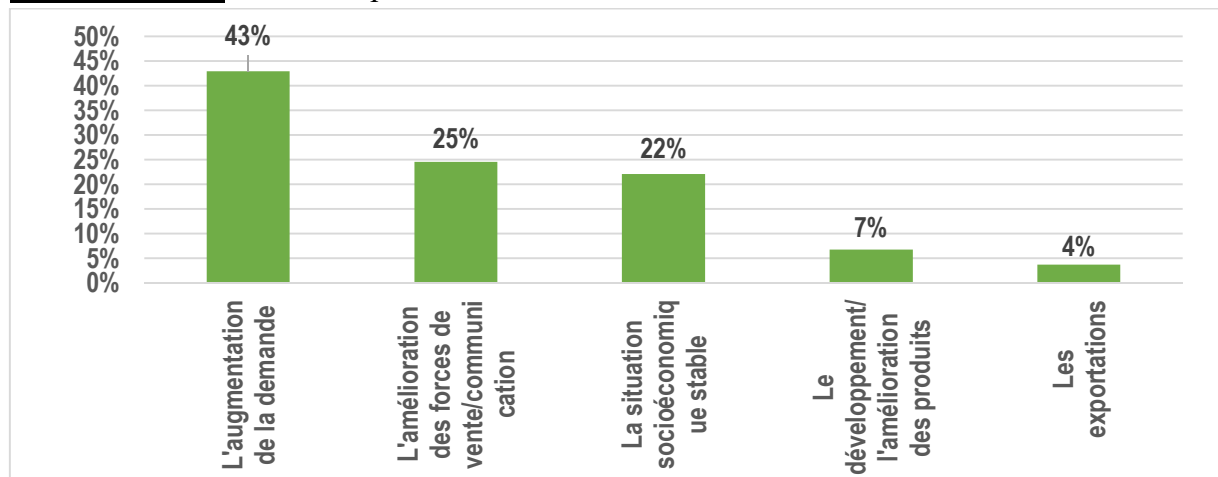
Graphique 31 : Evolution des variables au second semestre 2017



Source : Enquête Entrepreneuriat Féminin/CCI-BF-Février 2018

Les principaux facteurs explicatifs de la hausse du Chiffre d'affaires au premier semestre sont, pour celles qui affirment cela, sont l'augmentation de la demande (43%), l'amélioration des forces de vente (25%), la situation socioéconomique stable (22%).

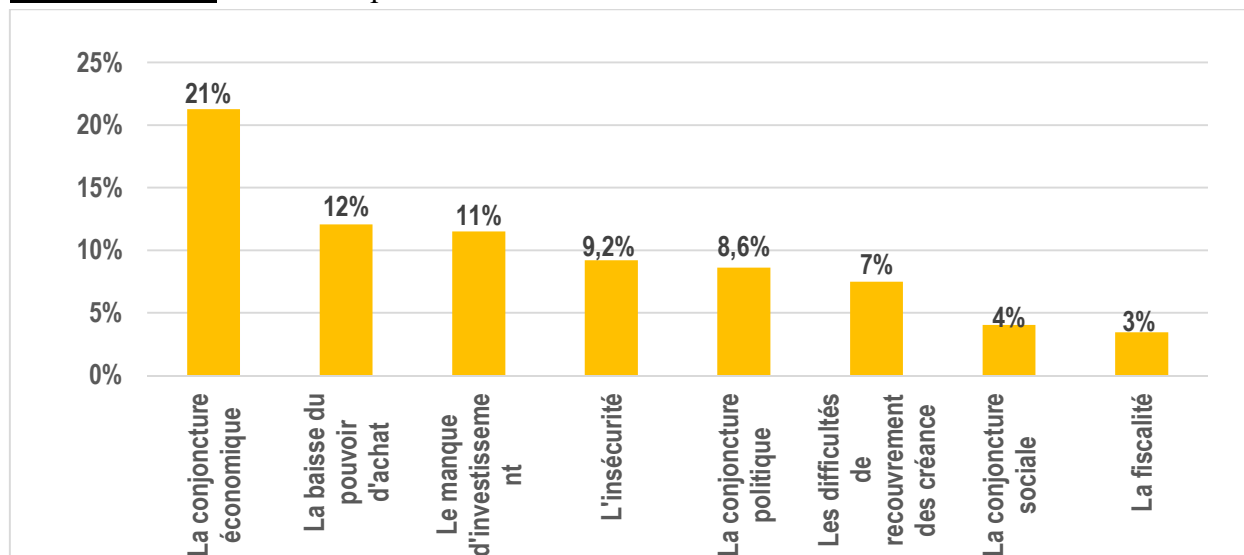
Graphique 32 : Facteurs explicatifs de la hausse du Chiffre d'affaires



Source : Enquête Entrepreneuriat Féminin/CCI-BF-Février 2018

Quant aux principaux facteurs explicatifs de la baisse du chiffre d'affaires, les femmes chefs d'entreprises enquêtées citent la conjoncture économique défavorable (21%), la baisse du pouvoir d'achat (12%), la baisse de l'investissement (11%) et l'insécurité (9,2%).

Graphique 33 : Facteurs explicatifs de la baisse du chiffre d'affaires

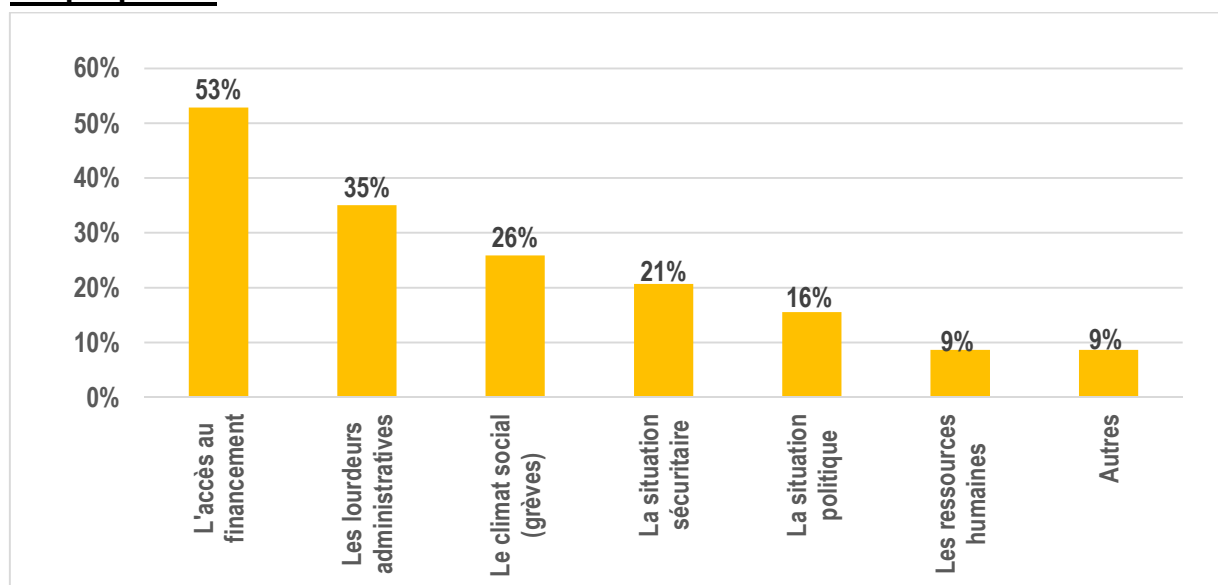


Source : Enquête Entrepreneuriat Féminin/CCI-BF-Février 2018

Au cours du semestre écoulé, les femmes chefs d'entreprise, ont identifié comme entraves à l'investissement la problématique du financement (53%), les lourdeurs administratives (35%), le climat social marqué par les grèves (26%), la situation sécuritaire (21%). La corruption, la

fiscalité, la baisse du pouvoir d'achat des populations entrainant les méventes du fait de la baisse de la demande sont également évoquées.

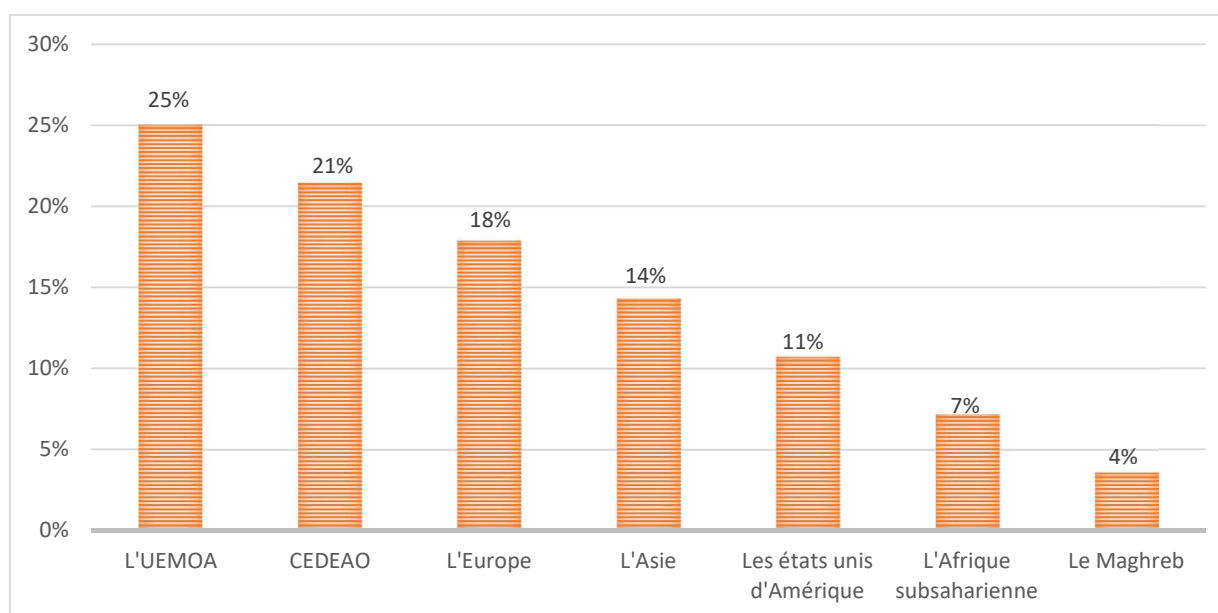
Graphique 34 : Facteurs entravant l'investissement



Source : Enquête Entrepreneuriat Féminin/CCI-BF-Février 2018

Quant au commerce extérieur, il a été l'œuvre d'à peine 15% des femmes chefs d'entreprises enquêtées. Les principales destinations des produits exportés sont les pays de l'UEMOA (25%), de la CEDEAO (21%), l'Europe (18%), l'Asie (14%), les Etats Unis d'Amérique (11%), l'Afrique Subsaharienne (7%), le Maghreb (4%).

Graphique 35: Principales destination des exportations



Source : Enquête Entrepreneuriat Féminin/CCI-BF-Février 2018

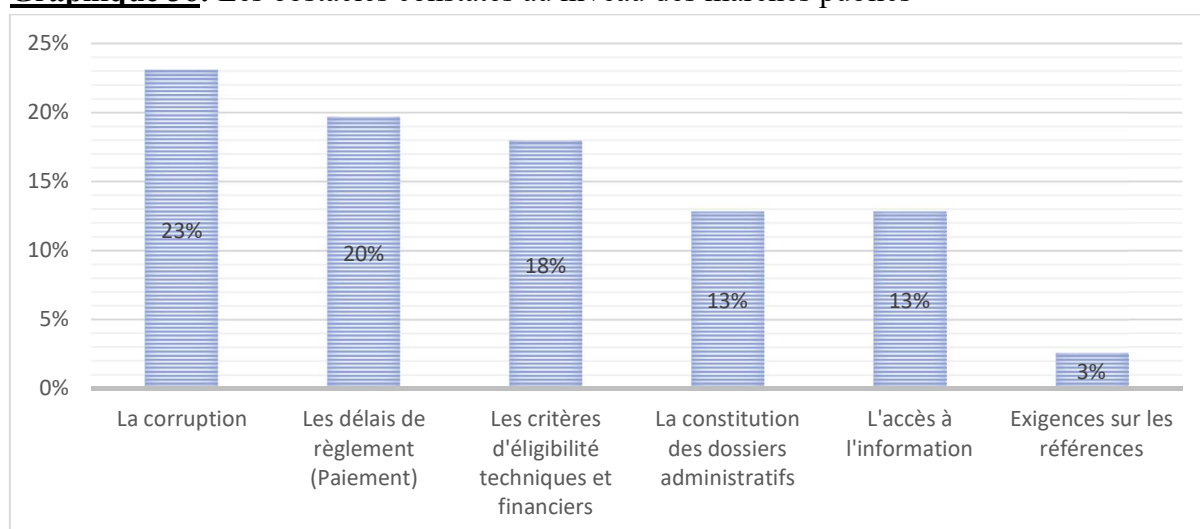
4.2. Accès aux marchés et aux ressources productives

4.2.1. Accès aux marchés

En ce qui concerne la participation des entreprises des femmes aux marchés publics, on note que seulement 1/5 des femmes chefs d'entreprises participent aux marchés publics. L'information sur les marchés publics n'est pas très accessible à ces femmes qui participent aux marchés publics. Seulement 39% d'entre elles y ont accès. En outre 2/3 des femmes chefs d'entreprises enquêtées estiment que les marchés publics ne sont pas suffisamment ouverts aux PME.

Les principaux obstacles à l'accès aux marchés publics relevés par les femmes chefs d'entreprises enquêtées sont entre autres la corruption (23%), les délais de règlement/paiement des factures (20%), les critères d'éligibilité techniques et financiers (18%), la constitution des dossiers administratifs (13%), l'accès à l'information (13%), les exigences sur les références (3%).

Graphique 36: Les obstacles constatés au niveau des marchés publics

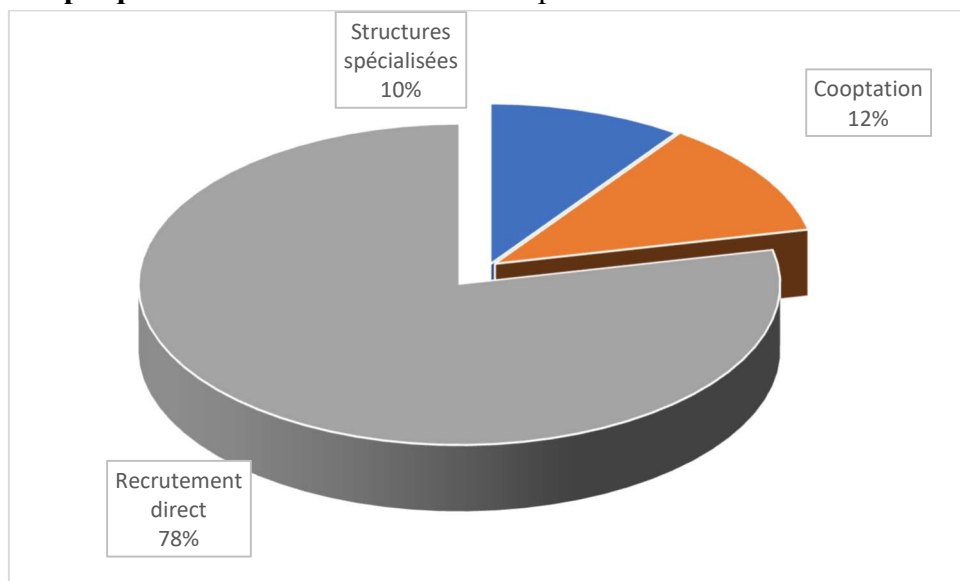


Source : Enquête Entreprenariat Féminin/CCI-BF-Février 2018

4.2.2. Accès aux ressources humaines qualifiées

Les femmes chefs d'entreprises apprécient positivement la disponibilité des ressources humaines nécessaires pour leurs entreprises. A ce niveau, trois chefs d'entreprises sur quatre affirment ne pas rencontrer de difficultés à trouver du personnel qualifié pour leur entreprise. Quant au mode de recrutement du personnel, 79% des femmes chefs d'entreprises disent procéder par des recrutements directs quand elles ont besoin de personnels, tandis que 12% procèdent par cooptation et 10% font recours à des structures spécialisées de recrutement.

Graphique 37: Mode de recrutement du personnel



Source : Enquête Entreprenariat Féminin/CCI-BF-Février 2018

Le personnel ainsi recruté fait objet de déclaration en bonne et due forme à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) pour 62,3% des femmes chefs d'entreprises interrogées. Pour celles qui n'ont pas tout leur personnel déclaré à la CNSS, l'on note que 56% d'entre elles ont au déclaré au moins 10% de leur personnel.

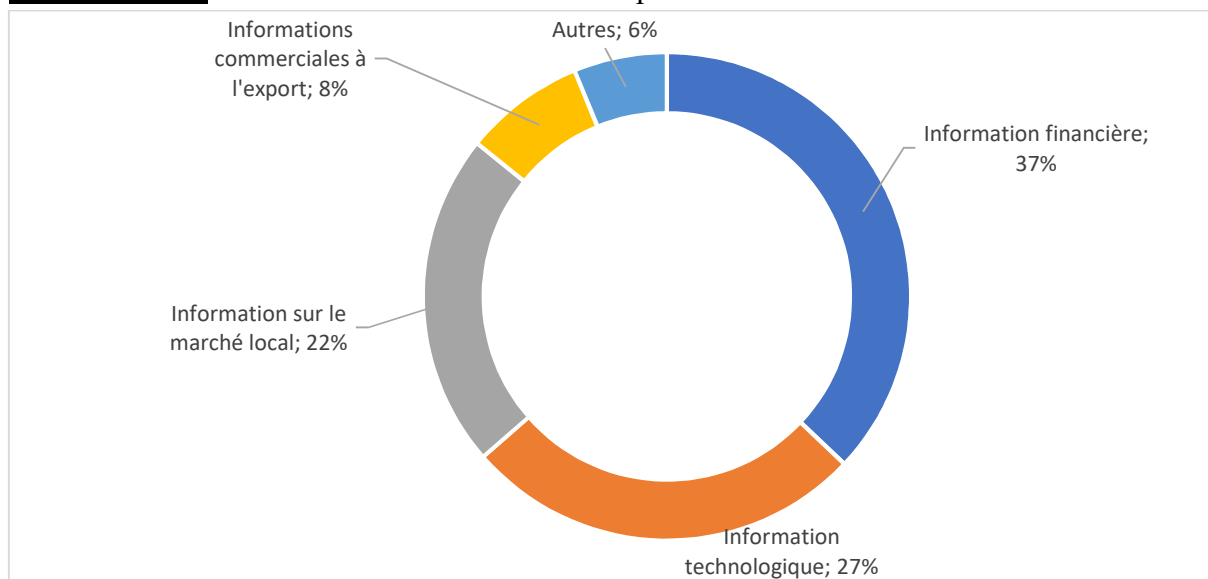
4.2.3. Accès aux financements et à l'information économique

Pour accroître leurs capacités de production, les entreprises font généralement recours au marché financier. Pour ce faire, les femmes chefs d'entreprises ont été interrogées sur les probables difficultés à se financer au niveau national. Il est ressorti que 65% des femmes chefs d'entreprises interrogées n'ont pas éprouvé de difficultés à se financer sur le marché national au cours du dernier semestre 2017. Celles qui éprouvent des difficultés font références aux difficiles conditions d'obtention des Garanties exigées par les institutions financières. Aussi l'on a pu noter que nonobstant ces conditions, 50% des femmes chefs d'entreprises qui éprouvaient des difficultés de financement ne disposaient pas de plan d'affaires pour leur entreprise. En outre, l'analyse précédente sur la taille (effectif employé et forme juridique) des entreprises semblent montrer que les entreprises de femmes se trouvent dans un cercle vicieux en ce qui concerne le financement : leur petite taille restreint leur accès au financement institutionnel et cela limite les possibilités de croissance.

En matière d'informations économiques, 72% des femmes chefs d'entreprises disent avoir facilement accès à de l'information sur leur secteur d'activité. Celles qui ne parviennent pas à

obtenir l'information sur leur secteur d'activité expliquent cela par la méconnaissance des sources d'informations accessibles.

Graphique 38: Besoins en information des entreprises.



Source : Enquête Entreprenariat Féminin/CCI-BF-Février 2018

Pour la majorité des femmes chefs d'entreprises enquêtées, les principales informations recherchées sont l'information financière (37%), l'information technologique (27%), l'information sur le marché (22%), l'information commerciale à l'export (8%) et autres informations, notamment celles ayant trait à la fiscalité, au commerce extérieur, aux foires et manifestations commerciales, aux colloques et séminaires dans lesquels se discutent des questions en lien avec leurs secteurs d'activités respectifs.

V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La problématique de l'entrepreneuriat féminin est devenue de nos jours une question majeure de politique de développement non seulement au niveau des Etats mais aussi des organisations internationales de développement. Elle est dorénavant largement considérée comme une voie à explorer et à encourager pour ses retombées économiques, sociales et politiques importantes, notamment dans les pays en développement où de nombreuses contraintes limitent la pleine participation de la femme à l'activité économique.

Au Burkina Faso, l'intérêt pour l'entrepreneuriat des femmes, en tant que facteur majeur de développement, s'est traduit par la prise en compte du phénomène dans les documents et stratégies de politiques nationale et la mise en place d'un cadre réglementaire et institutionnel propice à l'engagement et aux activités entrepreneuriales des femmes.

Ces différentes initiatives, s'ils n'ont pas pu établir la parité Homme/Femme dans l'activité entrepreneuriale au Burkina Faso, ont valu au Burkina Faso en 2016 la première place mondiale par rapport au taux participation des femmes à l'activité entrepreneurial du rapport GEM. Ce taux connaît une évolution ascendante depuis 2014 et doit particulièrement sa dynamique aux femmes qui se lancent dans l'entrepreneuriat en vue de saisir des opportunités d'affaires.

Cependant, même si les efforts déployés dans ce sens ont contribué fortement à faire évoluer positivement la place des femmes dans l'entrepreneuriat, beaucoup reste à faire au regard des difficultés qui continuent d'entraver l'épanouissement des femmes dans le monde des affaires au Burkina Faso.

Ainsi, il ressort de l'étude que l'entrepreneuriat formel au Burkina Faso, reste l'apanage des femmes instruite et en situation matrimoniale stable qui ne constituent pas la majorité des femmes burkinabè. Celles-ci interviennent prioritairement dans les secteurs des services, du commerce et de l'industrie agroalimentaire. Dans la majorité des cas, les jeunes filles qui décident de se lancer dans ce domaine sont plus frappées par les difficultés à concrétiser leurs projets d'entreprises et même si elles y parvenaient leurs entreprises connaissent des taux de faillites importants.

Nonobstant cela, un élément assez important qui ressort de l'étude est le faible taux de mortalité et de diversification des entreprises dirigées par les femmes. Aussi, la plupart des créations

d'entreprises par les femmes se font d'abord sous forme individuelle ou informelle, mais ces entreprises connaissent une évolution rapide vers la forme sociétaire.

Les femmes chefs d'entreprises interviewées dans le cadre de cette étude restent caractérisées par la force de leur état d'esprit. Ce sont généralement des femmes convaincues qui ont un regard admirateur (respect envie, admiration et espoir) de la femme chef d'entreprise et qui sont motivées par le besoin de s'affirmer à travers la mise en œuvre leurs propres idées et celui de la réalisation de soi se traduisant par l'envie de gagner plus d'argent.

De ce fait, les femmes chefs d'entreprises interrogées ne pensent pas que le domaine de l'entrepreneuriat soit un monde exclusivement réservé aux hommes. Elles pensent pour 98% d'entre elles que les femmes y ont leur place, et elles sont les plus nombreuses à affirmer aimer être succédées à la tête de leurs affaires par leur fille, tout en affirmant leur ferme conviction que les atouts indispensables à un chef d'entreprise restent la persévérance, la capacité de travail et la confiance en soi.

Au regard de ces conclusions, les l'étude formule un certain nombre de recommandions visant à favoriser davantage et à renforcer l'engagement des femmes dans les affaires au Burkina Faso.

Recommandations 1 : Créer un Centre d'Appui et d'Accompagnement de l'Entrepreneuriat Féminin ou une Agence Nationale de Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin chargée, de proposer des centres d'affaires pour femmes, d'organiser des séminaires et des réunions d'information et/ou de fournir sur Internet des informations à celles qui sont déjà chef d'entreprise et qui ont des idées intéressantes sur les réformes nécessaires pour améliorer l'entrepreneuriat féminin, apporter du conseil en gestion d'entreprise sur les ressources humaines, l'accompagnement juridique et comptable, la publicité et le marketing etc.

Recommandations 2 : Développer des services de soutien et de conseils dédiés à l'entrepreneuriat féminin tels que : le Mentorat, la formation sur comment devenir entrepreneur, sur le leadership, la confiance en soi, le financement, le management d'équipe, le réseautage par des rencontres entre FCE, le financement.

Recommandations 3 : Faciliter l'accès au financement et aux autres services d'appuis non financiers des femmes chefs d'entreprises en sollicitant la mise en place de lignes de crédits dédiés aux femmes dans les Banques et assouplir les conditions de crédit.

Recommandations 4 : Incorporer la dimension entrepreneuriale féminine à la formulation de l'ensemble des politiques et réglementation relatives aux PME.

V. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BAD (2004). Pour un meilleur développement en Afrique : la femme chef d'entreprise, une réserve de croissance cachée du continent. Département du secteur privé. Mai 2004.

Buttner, E. H. & Moore, D. (1997). Women's organizational exodus to entrepreneurship : Self reported motivations and correlates with success. *Journal of Small Business Management*, vol.35, no .1, pp.34-46.

Herrington M. & P. Kew (2017). Global Entrepreneurship Monitor: 2016/17

Hien (2002). L'entrepreneuriat féminin au Burkina Faso : une étude exploratoire, CDS Research Report.

Kelley D, Singer S & M. Herrington (2016). Global Entrepreneurship Monitor 2015/16: Global Report

MPFG (2014). Etude sur les difficultés d'accès des femmes au financement. Célébration conjointe du forum national des femmes et du 08 mars 2014. Rapport général.

Ndongo B & L. Ouédraogo (1991). Femmes et entrepreneurship au Sahel. Centre Sahel, Université Laval, Numéro 30 de Série Conférences. 1991

Ouédraogo, A. (1999), Les déterminants de la création de PME dans un pays d'Afrique Sub-saharienne : une analyse quadri-dimensionnelle du phénomène entrepreneurial au Burkina Faso (Thèse de doctorat nouveau régime en sciences de gestion, Université de Caen, France, 503 p.)

Singer S, J-E Amoros & D. Moska (2014). Global Entrepreneurship Monitor: 2014 global report

Song-Naba F. & M. Toé (2016). L'entrepreneuriat au Burkina Faso : un dynamisme d'exception à combiner avec l'innovation. Global Entrepreneurship Monitor. Rapport national pour le Burkina Faso.